

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	ST NICOLAS "TA"
CP - Ville :	53000 LAVAL
Référence client :	_0006600024_
Rapport émis le :	08/12/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Sommaire

Rapport	Annexes	
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique	38 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique	5 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A	Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B	7 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements	1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire	10 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents	1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités		
I - Rapports précédemment réalisés		
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention		
K - Périmètre de repérage		
L - Conditions de réalisation du repérage		
M - Grille de résultat du repérage		
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire		
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes		
O - Recommandations générales de sécurité		
P - Informations complémentaires		

Présence d'amiante

Oui

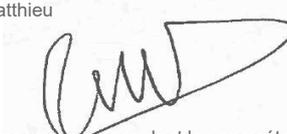
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A	Désignation de l'immeuble	B	Propriétaire / Donneur d'ordre
<p>Adresse du bien :</p> <p>Batiment :</p> <p>Etage :</p> <p>Références client :</p> <p>N° de lot :</p> <p>Descriptif sommaire :</p> <p>Date de construction ou permis de construire :</p> <p>Fonction du bâtiment :</p>	<p>ST NICOLAS "TA" 53000 LAVAL</p> <p>Non communiqué</p> <p>Non communiqué</p> <p>_0006600024_</p> <p>Non communiqué - Non communiqué</p> <p>Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages</p> <p>Habitation (Parties communes)</p>	<p>Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT</p> <p>Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9</p>	<p>Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT</p> <p>Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9</p> <p>Ref donneur d'ordre : CVMAY01</p> <p>Date commande : 01/12/2016</p> <p>Date repérage : 01/12/2016</p> <p>Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT</p> <p>Rapport émis le : 08/12/2016</p>
C	Opérateur de repérage	D	Personne autorisant l'émission du rapport
<p>AC Environnement</p> <p>Siret : 441355914</p> <p>Nom prénom : PALLUEL Matthieu</p>	 <p>Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE</p> <p>Certification n° : CPDI 3879 V2 Délivré le 28/04/2016</p>	<p>Nom prénom : MORA Denis</p> <p>Fonction : Responsable technique</p>	 <p>Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)</p>
E	Liste des locaux visités		



Plan	Volume	Plan	Volume
Sous sol	Vol 1 (Accès)	Sous sol	Vol 2 (Local technique 1)
Sous sol	Vol 3 (Local technique 2)	Sous sol	Vol 4 (Cave 5)
Sous sol	Vol 5 (Cave 1)	Sous sol	Vol 6 (Cave 2)
Sous sol	Vol 7 (Cave 3)	Sous sol	Vol 8 (Cave 4)
Sous sol	Vol 9 (Stockage)	Sous sol	Vol 10 (Dégagement)
Sous sol	Vol 11 (Local vo)	Sous sol	Vol 12 (Sas 1)
Sous sol	Vol 13 (Local personnel)	Sous sol	Vol 14 (Accès sous-sol 1)
RDC	Vol 15 (Porche)	RDC	Vol 16 (Sas 2)
RDC	Vol 17 (PC RDC)	RDC	Vol 18 (Accès étages)
RDC	Vol 19 (Local technique 3)	RDC	Vol 20 (Accès sous-sol 2)
R+1 R+2 R+3	Vol 21 (Cage d'escalier R+1)	R+1 R+2 R+3	Vol 22 (Local technique 4)
R+1 R+2 R+3	Vol 23 (PC R+1)	R+1 R+2 R+3	Vol 24 (PC R+2)
R+1 R+2 R+3	Vol 25 (Local technique 5)	R+1 R+2 R+3	Vol 26 (Cage d'escalier R+2)
R+1 R+2 R+3	Vol 27 (PC R+3)	R+1 R+2 R+3	Vol 28 (Local technique 6)
R+1 R+2 R+3	Vol 29 (Cage d'escalier R+3)	R+4 R+5 R+6	Vol 30 (Cage d'escalier R+4)
R+4 R+5 R+6	Vol 31 (Local technique 7)	R+4 R+5 R+6	Vol 32 (PC R+4)
R+4 R+5 R+6	Vol 33 (Cage d'escalier R+5)	R+4 R+5 R+6	Vol 34 (Local technique 8)
R+4 R+5 R+6	Vol 35 (PC R+5)	R+4 R+5 R+6	Vol 36 (Cage d'escalier R+6)
R+4 R+5 R+6	Vol 37 (Local technique 9)	R+4 R+5 R+6	Vol 38 (PC R+6)
R+7 R+8 R+9	Vol 39 (Cage d'escalier R+7)	R+7 R+8 R+9	Vol 40 (Local technique 10)
R+7 R+8 R+9	Vol 41 (PC R+7)	R+7 R+8 R+9	Vol 42 (Cage d'escalier R+8)
R+7 R+8 R+9	Vol 43 (Local technique 11)	R+7 R+8 R+9	Vol 44 (PC R+8)
R+7 R+8 R+9	Vol 45 (Cage d'escalier R+9)	R+7 R+8 R+9	Vol 46 (Local technique 12)
R+7 R+8 R+9	Vol 47 (PC R+9)	R+10 R+11	Vol 48 (Cage d'escalier R+10)
R+10 R+11	Vol 49 (Local technique 13)	R+10 R+11	Vol 50 (PC R+10)
R+10 R+11	Vol 51 (Cage d'escalier R+11)	R+10 R+11	Vol 52 (Local technique 14)
R+10 R+11	Vol 53 (PC R+11)	Combles	Vol 55 (Comble)
Toiture	Vol 56 (Toiture)	Masse	Vol 57 (Masse)
Façade avant	Vol 58 (Façade 1)	Pignon gauche	Vol 59 (Pignon 1)
Façade arrière	Vol 60 (Façade 2)	Pignon droit	Vol 61 (Pignon 2)



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- ▶ Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante



Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 4 (Cave 5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document
Vol 10 (Dégagement)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document
Vol 10 (Dégagement)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document
Vol 19 (Local technique 3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 22 (Local technique 4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 25 (Local technique 5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 28 (Local technique 6)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 31 (Local technique 7)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 34 (Local technique 8)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 37 (Local technique 9)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 40 (Local technique 10)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 43 (Local technique 11)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 46 (Local technique 12)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 49 (Local technique 13)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 52 (Local technique 14)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (Local technique 3)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 22 (Local technique 4)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 25 (Local technique 5)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 28 (Local technique 6)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 31 (Local technique 7)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 34 (Local technique 8)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 37 (Local technique 9)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 40 (Local technique 10)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 43 (Local technique 11)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 46 (Local technique 12)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 49 (Local technique 13)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 52 (Local technique 14)	Panneaux		Positif sur jugement personnel
Vol 21 (Cage d'escalier R+1)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 23 (PC R+1)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 24 (PC R+2)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 27 (PC R+3)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 32 (PC R+4)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 35 (PC R+5)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 38 (PC R+6)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 41 (PC R+7)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 53 (PC R+11)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 51 (Cage d'escalier R+11)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 48 (Cage d'escalier R+10)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	
Vol 50 (PC R+10)	Dalle dure cassante beige	Positif sur analyse	



Vol 55 (Comble)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 55 (Comble)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 24 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 24 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 24 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 24 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 27 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 17 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 17 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 17 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 32 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 32 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 32 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 32 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 35 (PC R+5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 35 (PC R+5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 35 (PC R+5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 35 (PC R+5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 38 (PC R+6)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 38 (PC R+6)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 38 (PC R+6)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 38 (PC R+6)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 41 (PC R+7)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 41 (PC R+7)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 41 (PC R+7)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 41 (PC R+7)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 44 (PC R+8)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 44 (PC R+8)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 44 (PC R+8)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel



Vol 44 (PC R+8)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 47 (PC R+9)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 47 (PC R+9)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 47 (PC R+9)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 47 (PC R+9)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 50 (PC R+10)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 50 (PC R+10)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 50 (PC R+10)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 50 (PC R+10)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 53 (PC R+11)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 53 (PC R+11)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 53 (PC R+11)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 53 (PC R+11)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous le bardage bois présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

Commentaire n°2

Réserves sur les joints entre conduits fonte : Ces joints n'ont pas été prélevés afin d'éviter tous risques de fuite.

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
R+10 R+11 - Vol 54 (Machinerie ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire pour la visite de ce type de locaux



Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



M Grille de résultats du repérage

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conservation
					Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
Combles												
Vol 55 (Comble)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit fluide non identifié	Conduit en fibres-ciment	B	S122						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 55 (Comble)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit fluide non identifié	Conduit en fibres-ciment	B	S123						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
R+1 R+2 R+3												
Vol 22 (Local technique 4) - Vol 25 (Local technique 5) - Vol 28 (Local technique 6)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S171 - S172 - S173	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	porteur sous sol	P2	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (Cage d'escalier R+1) - Vol 26 (Cage d'escalier R+2) - Vol 29 (Cage d'escalier R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S346 - S347 - S348	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	enduit ciment gratté	P11	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 22 (Local technique 4)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 25 (Local technique 5)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



R+1 R+2 R+3												
Vol 28 (Local technique 6)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 22 (Local technique 4)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 25 (Local technique 5)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 28 (Local technique 6)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 22 (Local technique 4) - Vol 25 (Local technique 5) - Vol 28 (Local technique 6)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S182 - S183 - S184	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P36	cloisons gaines techniques	P36	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 21 (Cage d'escalier R+1)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	P45	Réalisation d'un prélèvement	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 23 (PC R+1)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S102 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 24 (PC R+2)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S104 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 27 (PC R+3)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S106 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 23 (PC R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



R+1 R+2 R+3												
Vol 24 (PC R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 27 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
R+10 R+11												
Vol 49 (Local technique 13) - Vol 52 (Local technique 14)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S180 - S181	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	porteur sous sol	P2	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 49 (Local technique 13)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 52 (Local technique 14)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 49 (Local technique 13)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 52 (Local technique 14)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 49 (Local technique 13) - Vol 52 (Local technique 14)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S191 - S192	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P36	cloisons gaines techniques	P36	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 53 (PC R+11)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S317 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 51 (Cage d'escalier R+11)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S318 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP



R+10 R+11												
Vol 48 (Cage d'escalier R+10)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S319 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 50 (PC R+10)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S320 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 50 (PC R+10)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 53 (PC R+11)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
R+4 R+5 R+6												
Vol 31 (Local technique 7) - Vol 34 (Local technique 8) - Vol 37 (Local technique 9)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S174 - S175 - S176	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	porteur sous sol	P2	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 30 (Cage d'escalier R+4) - Vol 33 (Cage d'escalier R+5) - Vol 36 (Cage d'escalier R+6)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S349 - S350 - S351	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	enduit ciment gratté	P11	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 31 (Local technique 7)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 34 (Local technique 8)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 37 (Local technique 9)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



R+4 R+5 R+6												
Vol 31 (Local technique 7)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 34 (Local technique 8)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 37 (Local technique 9)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 31 (Local technique 7) - Vol 34 (Local technique 8) - Vol 37 (Local technique 9)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S185 - S186 - S187	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P36	cloisons gaines techniques	P36	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 32 (PC R+4)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S298 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 35 (PC R+5)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S299 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 38 (PC R+6)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S300 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 32 (PC R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 35 (PC R+5)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 38 (PC R+6)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



R+7 R+8 R+9												
Vol 40 (Local technique 10) - Vol 43 (Local technique 11) - Vol 46 (Local technique 12)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S177 - S178 - S179	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	porteur sous sol	P2	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 39 (Cage d'escalier R+7) - Vol 42 (Cage d'escalier R+8) - Vol 45 (Cage d'escalier R+9)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S352 - S353 - S354	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	enduit ciment gratté	P11	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 40 (Local technique 10)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 43 (Local technique 11)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 46 (Local technique 12)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 40 (Local technique 10)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 43 (Local technique 11)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 46 (Local technique 12)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



R+7 R+8 R+9												
Vol 40 (Local technique 10) - Vol 43 (Local technique 11) - Vol 46 (Local technique 12)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S188 - S189 - S190	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P36	cloisons gaines techniques	P36	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 41 (PC R+7)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S304 (P45)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P45	dalles beiges	P45	Dalle dure cassante beige	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 44 (PC R+8)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	P59	Réalisation d'un prélèvement	dalles jaune	P59	Dalle dure cassante jaune + colle bitumineuse noire	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 47 (PC R+9)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S311	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P59	dalles jaune	P59	Dalle dure cassante jaune + colle bitumineuse noire	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 41 (PC R+7)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 44 (PC R+8)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 47 (PC R+9)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
RDC												
Vol 19 (Local technique 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S93	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	porteur sous sol	P2	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (Local technique 3)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



RDC												
Vol 19 (Local technique 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Gaines et coffre verticaux	Panneaux	B	S92	fibrociment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 19 (Local technique 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P36	Réalisation d'un prélèvement	cloisons gaines techniques	P36	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S136						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Sous sol												
Vol 10 (Dégagement)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	porteur sous sol	P2	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Cave 5) - Vol 5 (Cave 1) - Vol 6 (Cave 2) - Vol 7 (Cave 3) - Vol 8 (Cave 4) - Vol 14 (Accès sous-sol 1) - Vol 3 (Local technique 2) - Vol 2 (Local technique 1) - Vol 1 (Accès) - Vol 12 (Sas 1) - Vol 11 (Local vo) - Vol 13 (Local personnel) - Vol 9 (Stockage)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S1 - S2 - S3 - S4 - S5 - S6 - S40 - S41 - S42 - S43 - S44 - S64 - S67	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	porteur sous sol	P2	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Cave 5)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P5	Réalisation d'un prélèvement	calorifugeage bitumineux noir	P5	Matériau fibreux rose + couche bitumineuse noire + toile fibreuse marron	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Cave 5) - Vol 10 (Dégagement) - Vol 7 (Cave 3) - Vol 12 (Sas 1) - Vol 9 (Stockage)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P5 - S15 - S16 - S52 - S70	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P5	calorifugeage bitumineux noir	P5	Matériau fibreux rose + couche bitumineuse noire + toile fibreuse marron	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Cave 5)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P7	Réalisation d'un prélèvement	rampant	P7	Enduit compact gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	



Sous sol												
Vol 4 (Cave 5)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S34	recouvert enduit platre					Présence sur document	EP
Vol 10 (Dégagement)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S34	recouvert enduit platre					Présence sur document	EP
Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P10	Réalisation d'un prélèvement	enduit poteau	P10	Enduit compact gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P11	Réalisation d'un prélèvement	enduit ciment gratté	P11	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P11 - S36	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	enduit ciment gratté	P11	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P12	Réalisation d'un prélèvement	aspect gratté	P12	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (Local personnel)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P19	Réalisation d'un prélèvement	sur panneaux fibralith	P19	Enduit plâtreux blanc + matériau gris en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flochage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



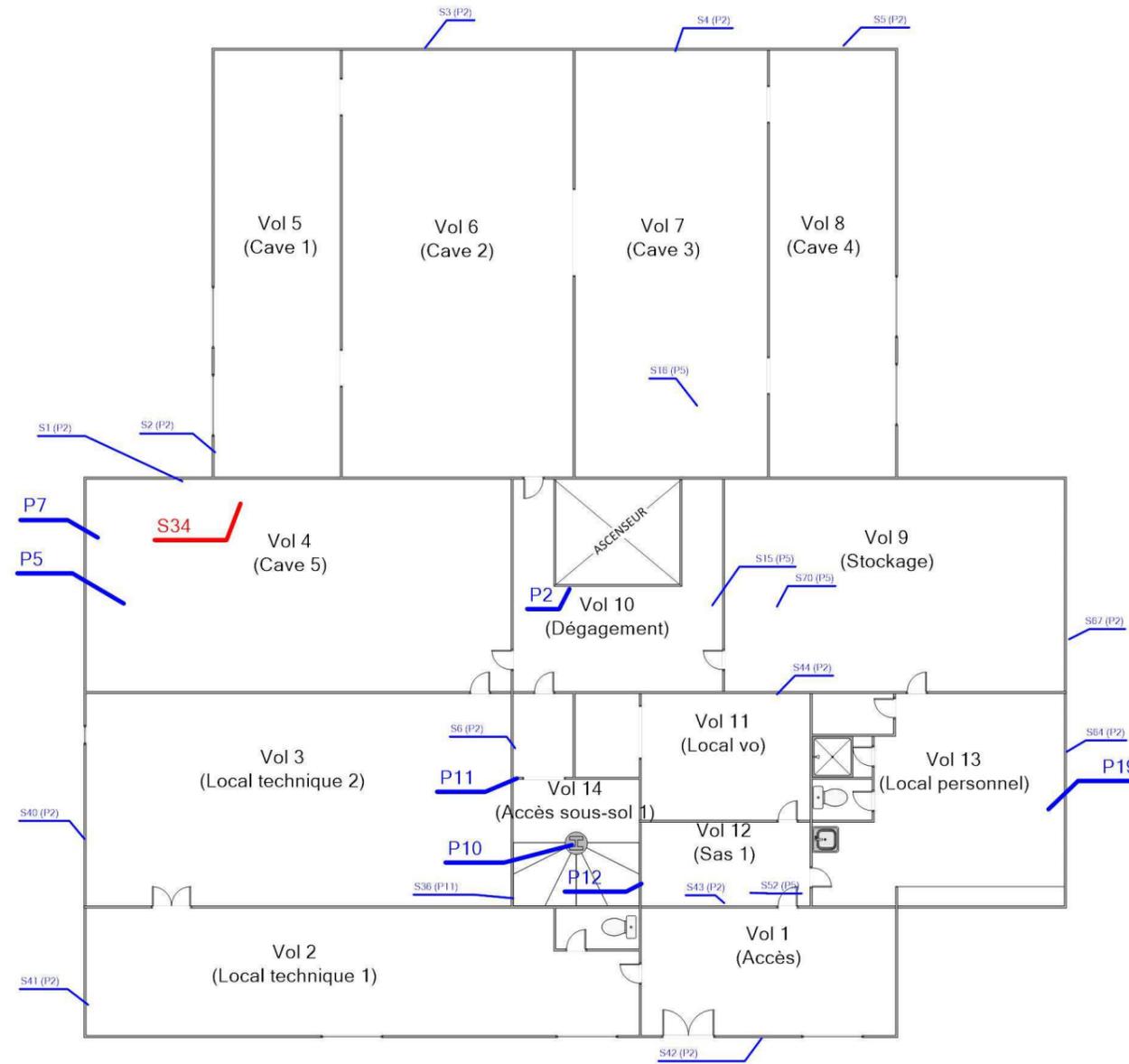
ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	Sous sol	Sous sol - Plan de repérage - Actions menées
	Sous sol	Sous sol - Plan de prélèvements
	Sous sol	Sous sol - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	RDC	RDC - Plan de repérage - Actions menées
	RDC	RDC - Plan des prélèvements
	RDC	RDC - MPCA Toutes catégories confondues
	RDC	RDC - MPCA Parois verticales intérieures et enduits
	RDC	RDC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	R+1 R+2 R+3	R+1 R+2 R+3 - Plan de repérage - Actions menées
	R+1 R+2 R+3	R+1 R+2 R+3 - Plan des prélèvements
	R+1 R+2 R+3	R+1 R+2 R+3 - MPCA Toutes catégories confondues
	R+1 R+2 R+3	R+1 R+2 R+3 - MPCA Parois verticales intérieures et enduits
	R+1 R+2 R+3	R+1 R+2 R+3 - MPCA Revêtement de sol
	R+1 R+2 R+3	R+1 R+2 R+3 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	R+4 R+5 R+6	R+4 R+5 R+6 - Plan de repérage - Actions menées
	R+4 R+5 R+6	R+4 R+5 R+6 - MPCA Toutes catégories confondues
	R+4 R+5 R+6	R+4 R+5 R+6 - MPCA Parois verticales intérieures et enduits
	R+4 R+5 R+6	R+4 R+5 R+6 - MPCA Revêtement de sol
	R+4 R+5 R+6	R+4 R+5 R+6 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	R+7 R+8 R+9	R+7 R+8 R+9 - Plan de repérage - Actions menées
	R+7 R+8 R+9	R+7 R+8 R+9 - MPCA Toutes catégories confondues
	R+7 R+8 R+9	R+7 R+8 R+9 - MPCA Parois verticales intérieures et enduits
	R+7 R+8 R+9	R+7 R+8 R+9 - MPCA Revêtement de sol
	R+7 R+8 R+9	R+7 R+8 R+9 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	R+10 R+11	R+10 R+11 - Plan de repérage - Actions menées
	R+10 R+11	R+10 R+11 - MPCA Toutes catégories confondues
	R+10 R+11	R+10 R+11 - MPCA Parois verticales intérieures et enduits
	R+10 R+11	R+10 R+11 - MPCA Revêtement de sol
	R+10 R+11	R+10 R+11 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Combles	Combles - Plan de repérage - Actions menées
	Combles	Combles - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Toiture	Toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Masse	Masse - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant	Façade avant - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon gauche	Pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées
	Façade arrière	Façade arrière - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon droit	Pignon droit - Plan de repérage - Actions menées



SOUS SOL - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000553



Légende

	Localisation d'un prélèvement
	Localisation d'un sondage négatif
	Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

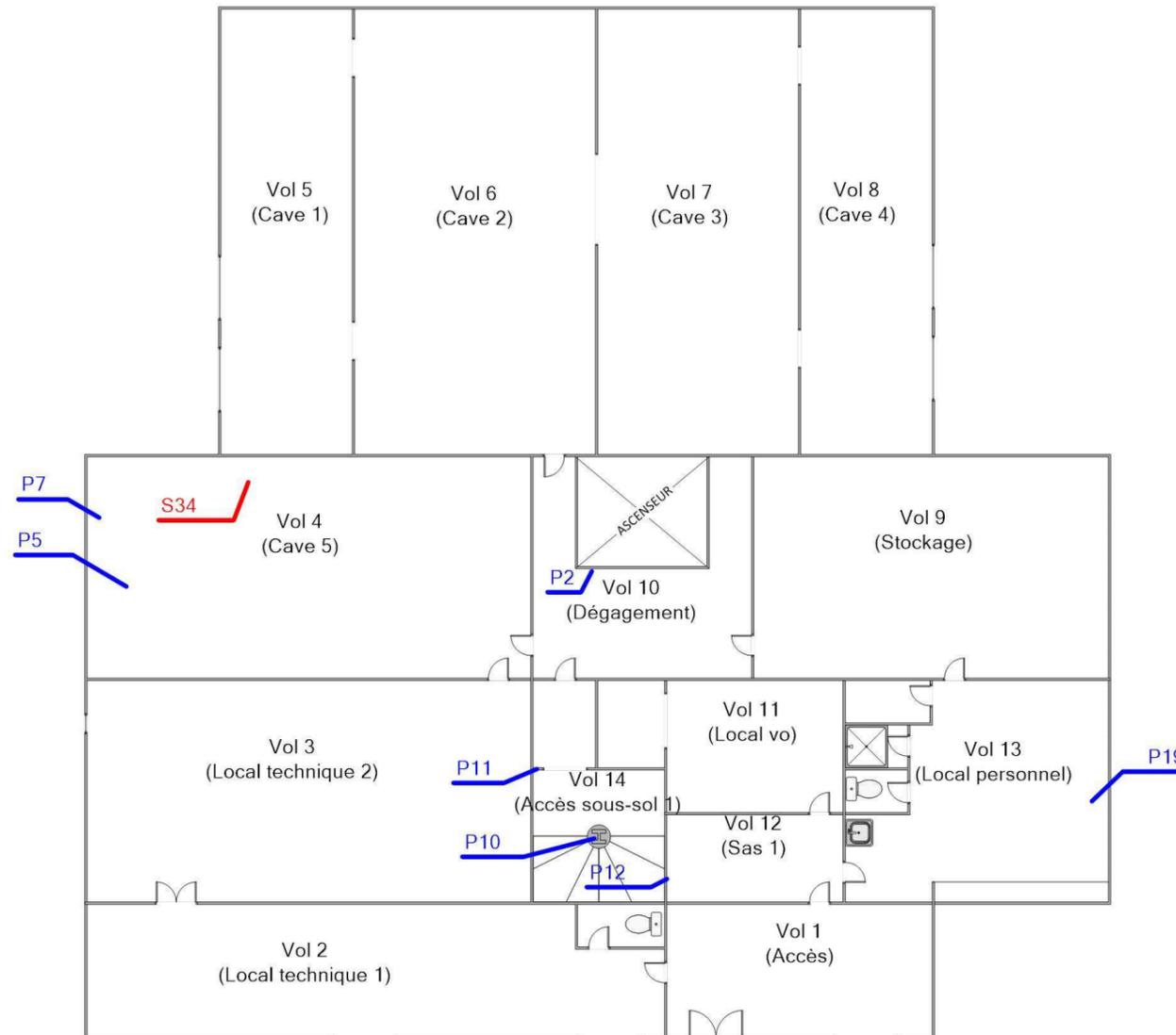
Date intervention
01/12/2016

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

SOUS SOL - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002LQ000553

Légende



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

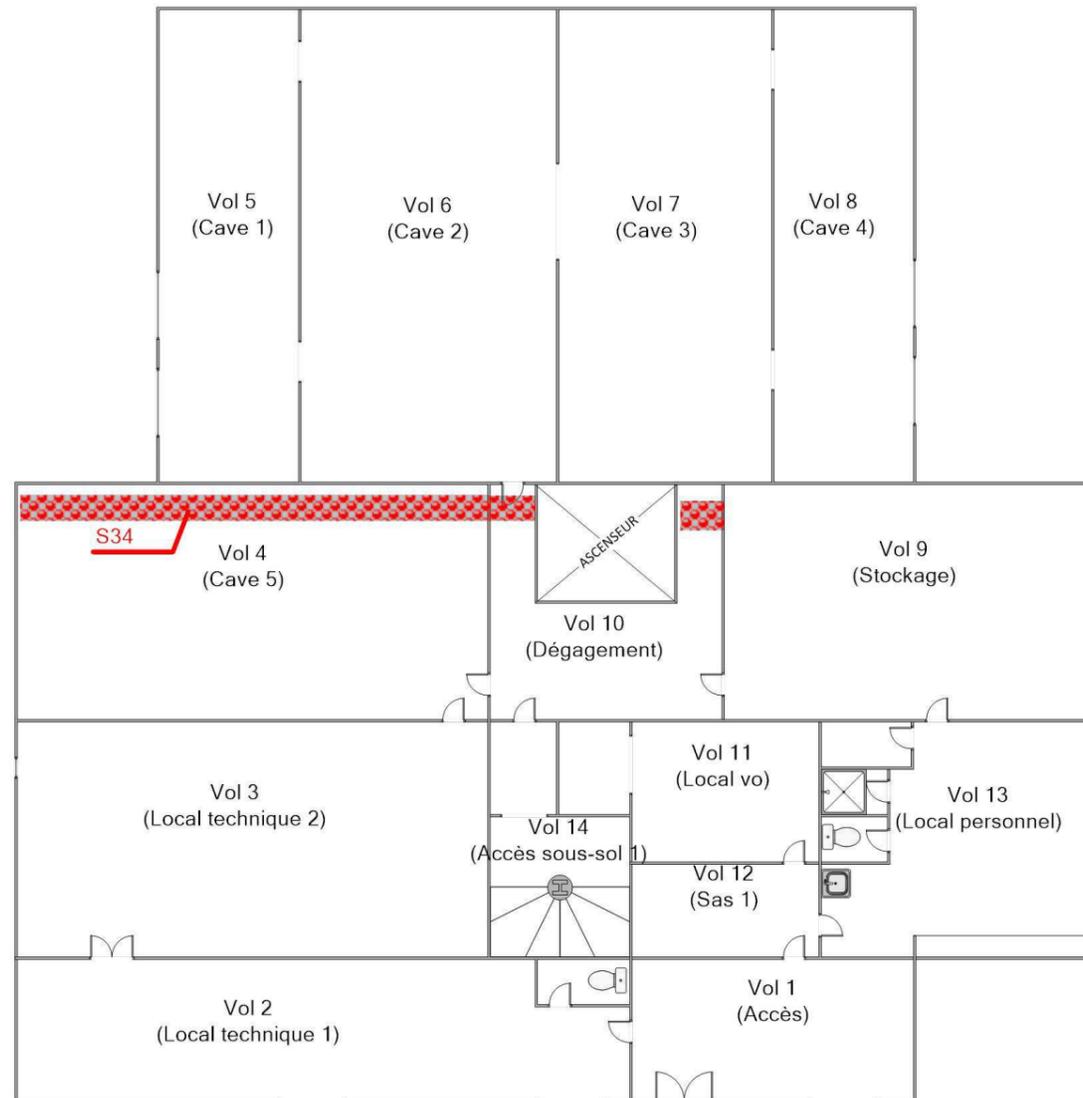
SOUS SOL - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002LQ000553

Légende



S34: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

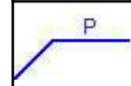
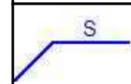
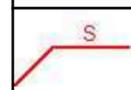
Date intervention
01/12/2016

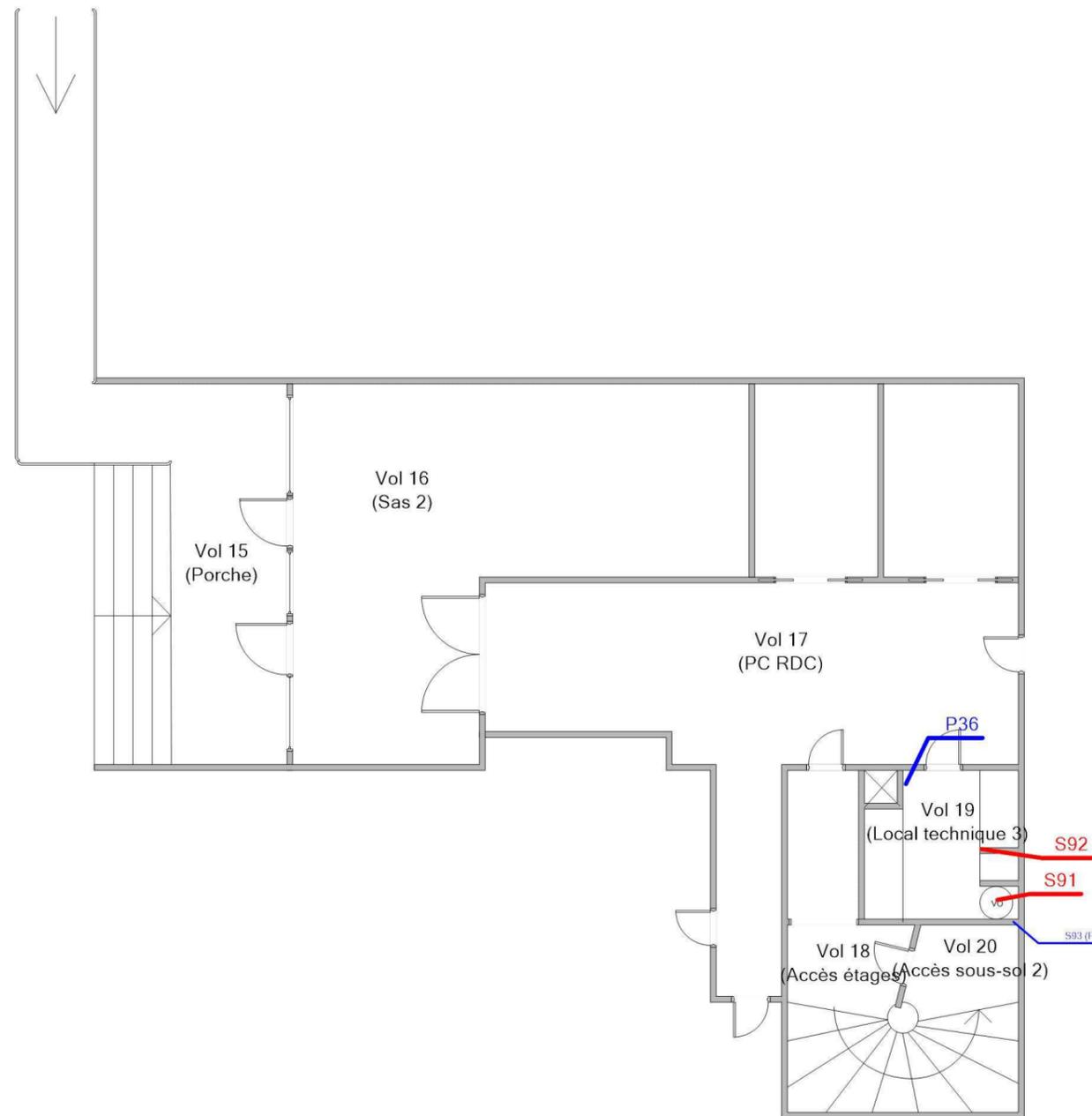
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

RDC - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000553

Légende

	Localisation d'un prélèvement
	Localisation d'un sondage négatif
	Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

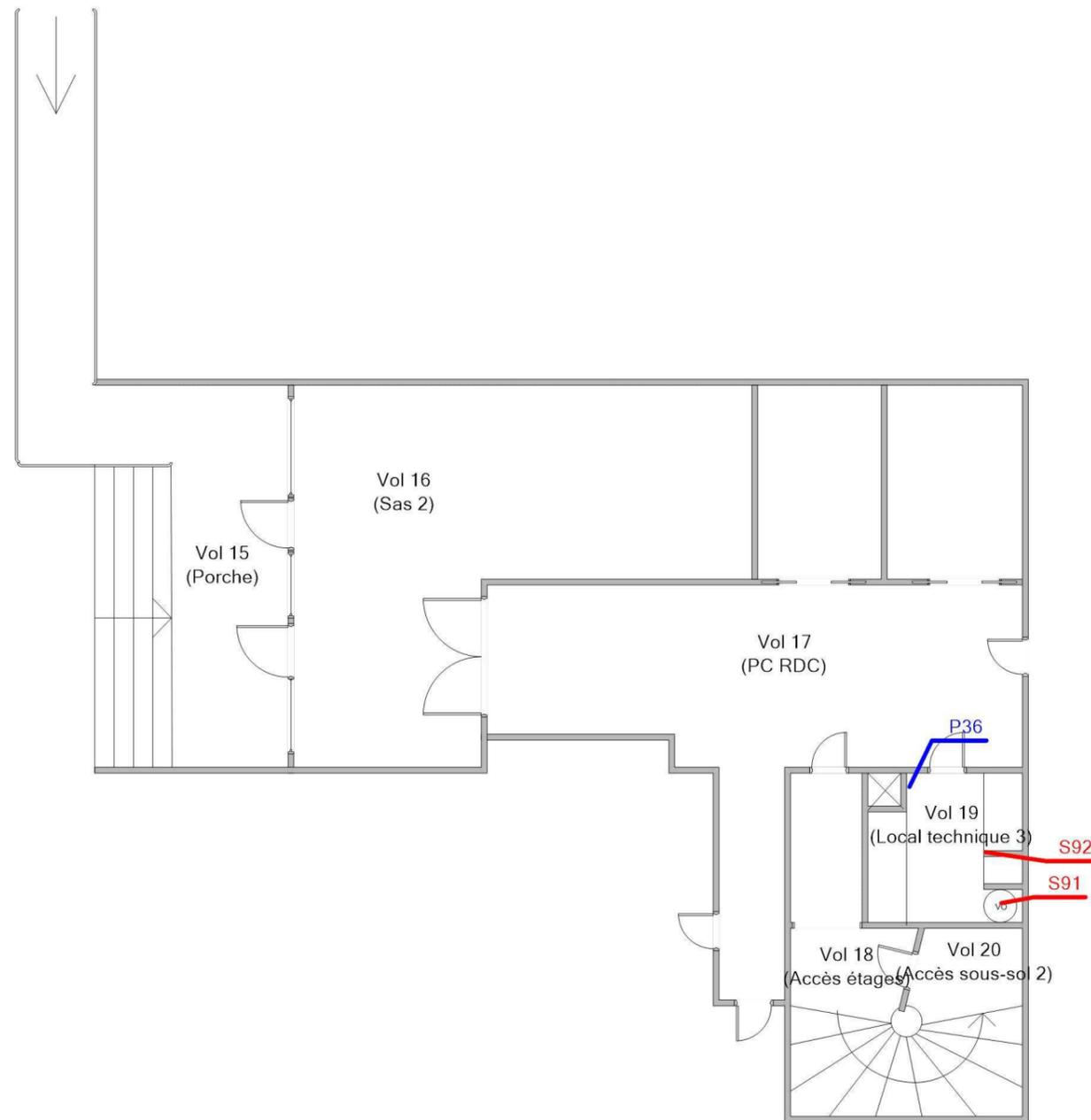
Date intervention
01/12/2016

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

RDC - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002LQ000553

Légende



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

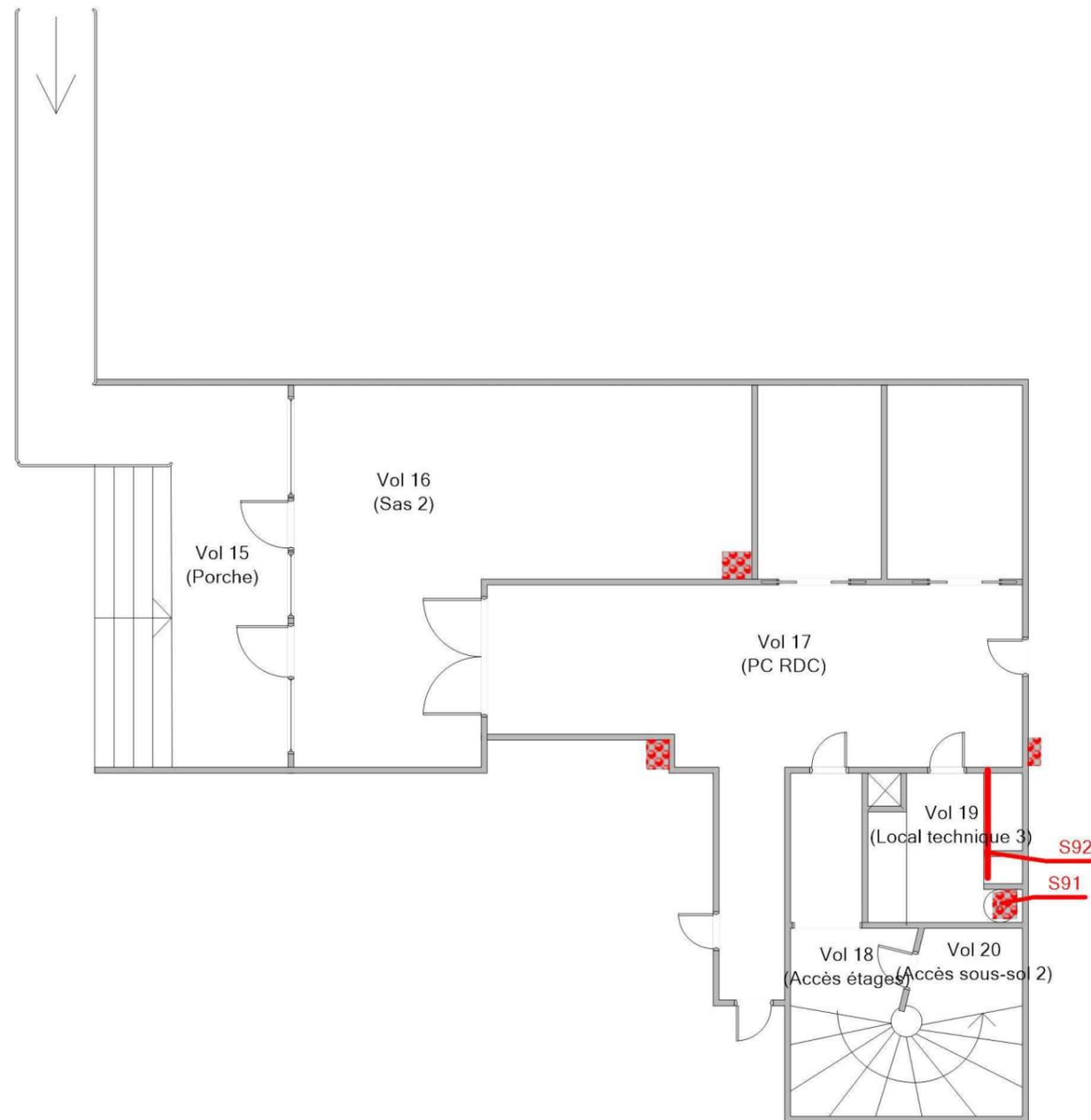
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

RDC - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002LQ000553

Légende

	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment
	S92: Panneaux



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

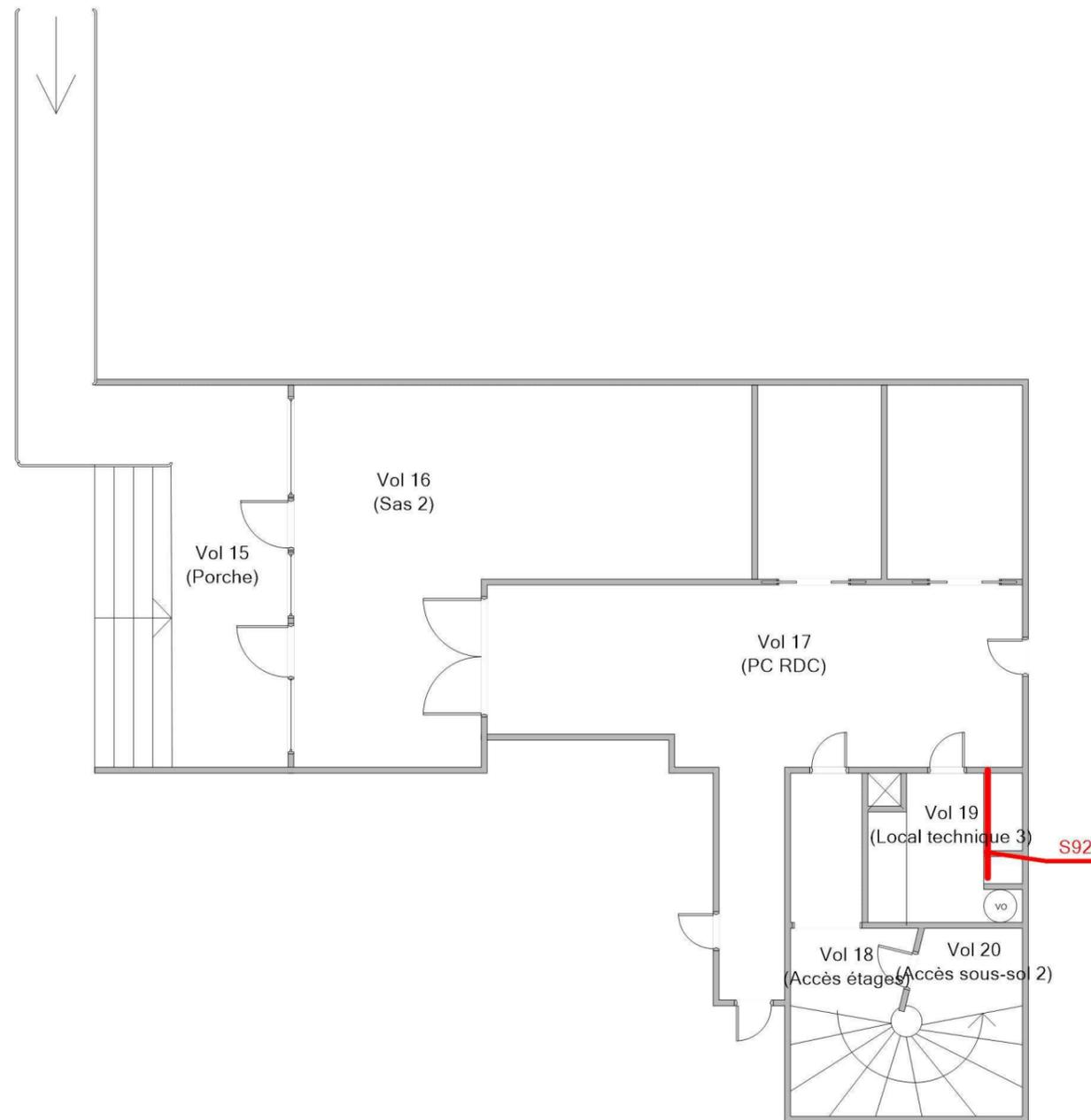
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

RDC - MPCA PAROIS VERTICALES INTÉRIEURES ET ENDUITS

Référence:
002LQ000553

Légende

	S92: Panneaux
--	---------------



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

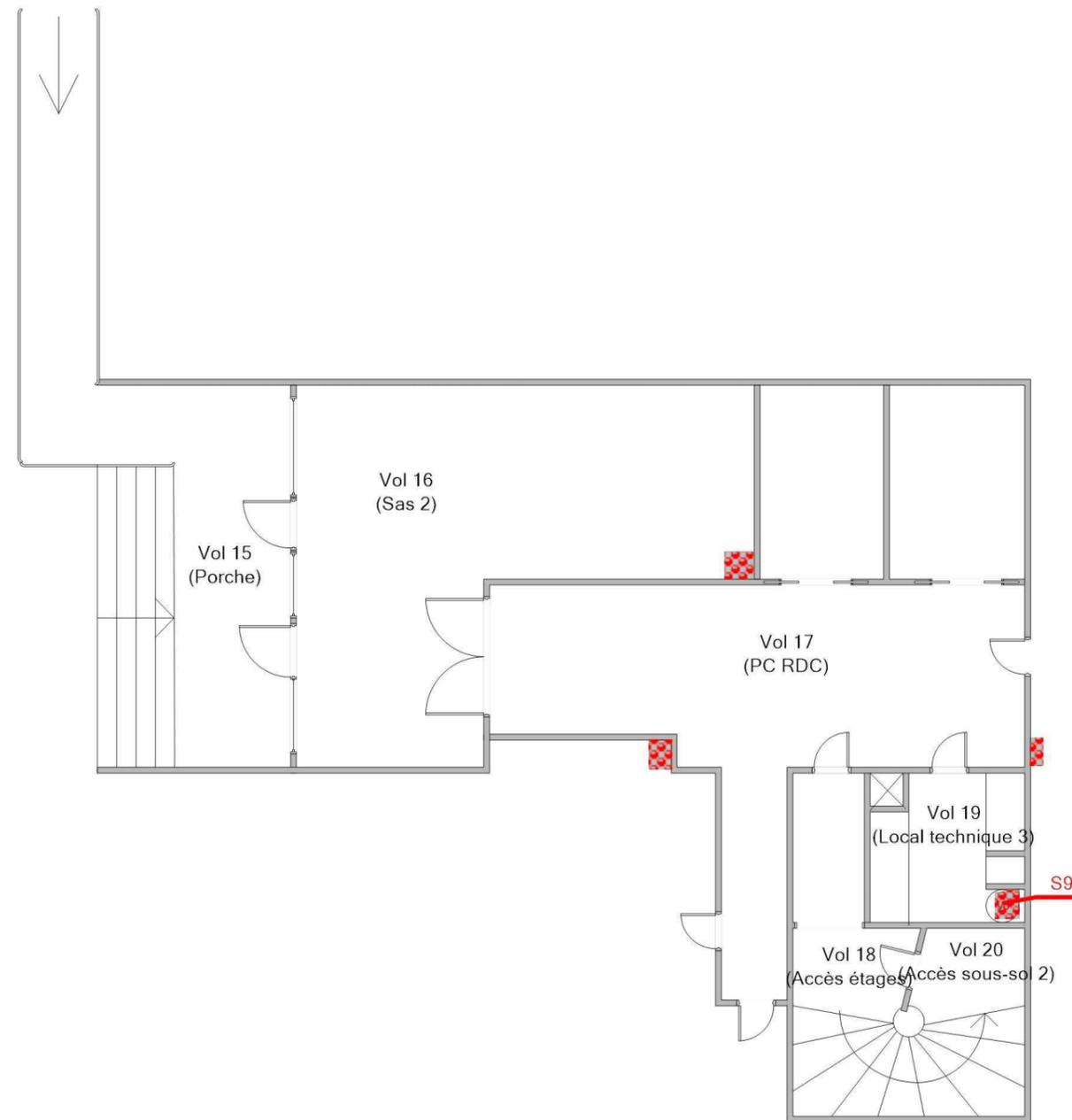
Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

RDC - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002LQ000553



Légende

	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

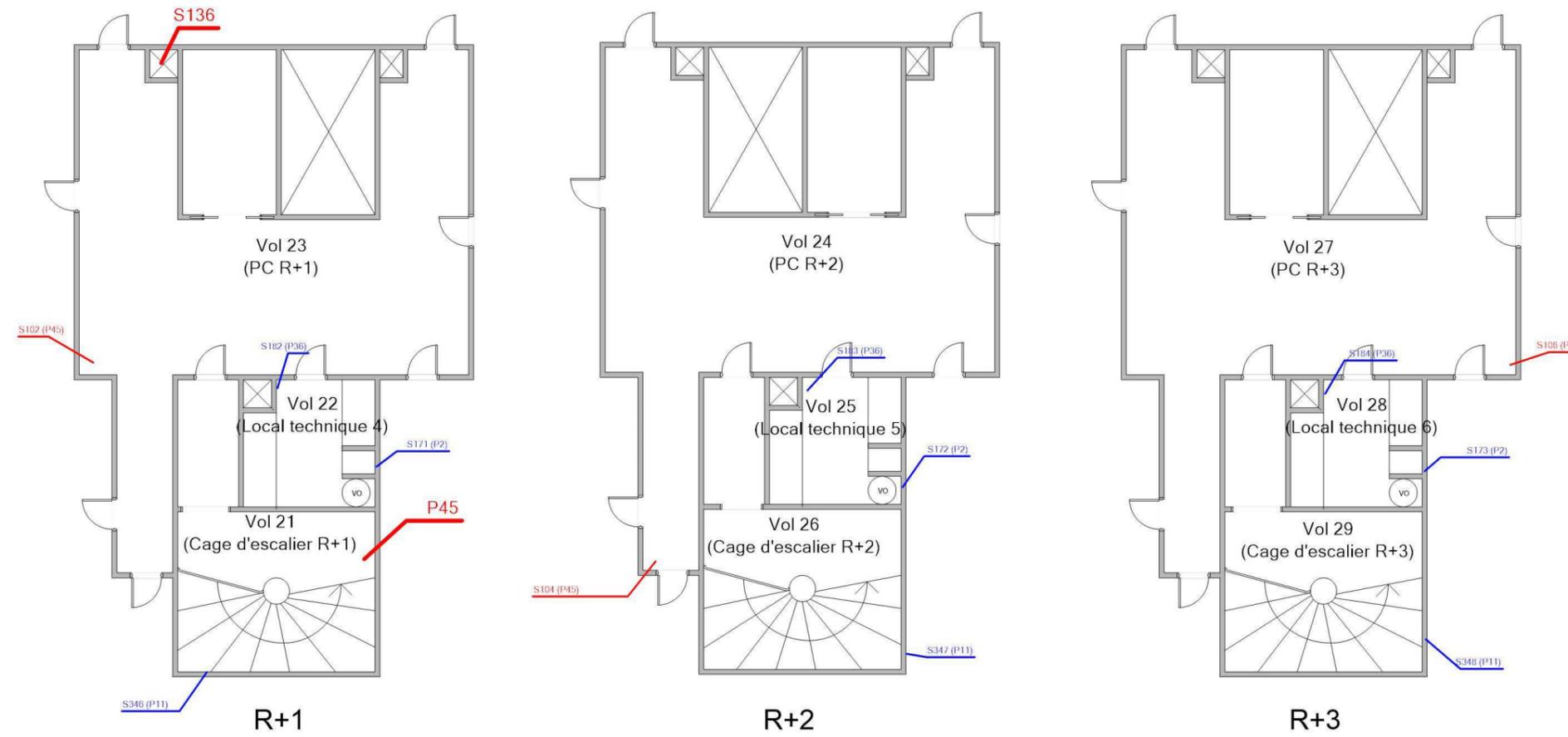
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+1 R+2 R+3 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000553

Légende

	Localisation dun prélèvement positif
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

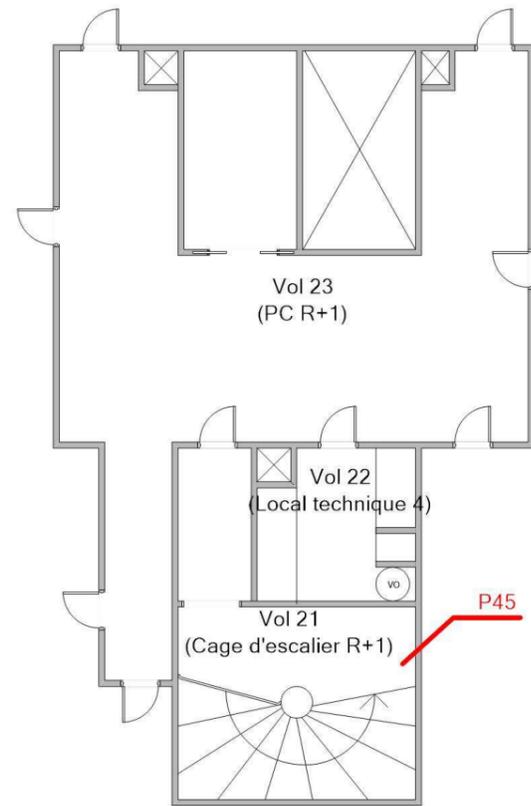
Date intervention
01/12/2016

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

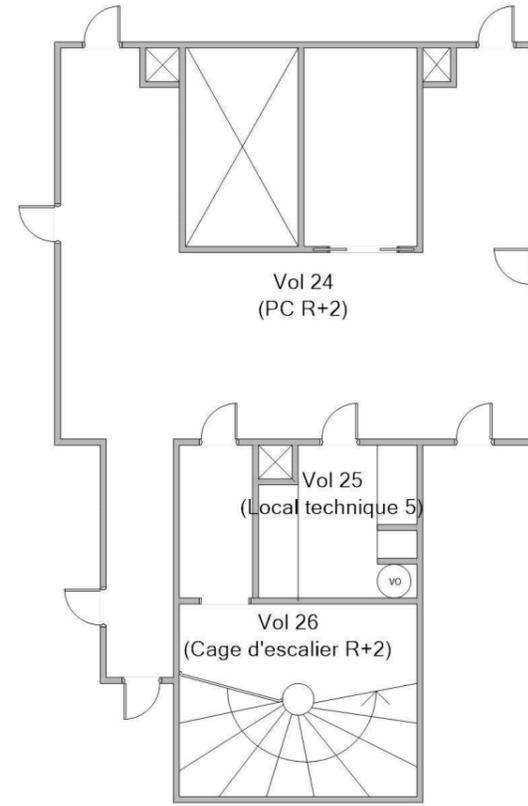
R+1 R+2 R+3 - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002LQ000553

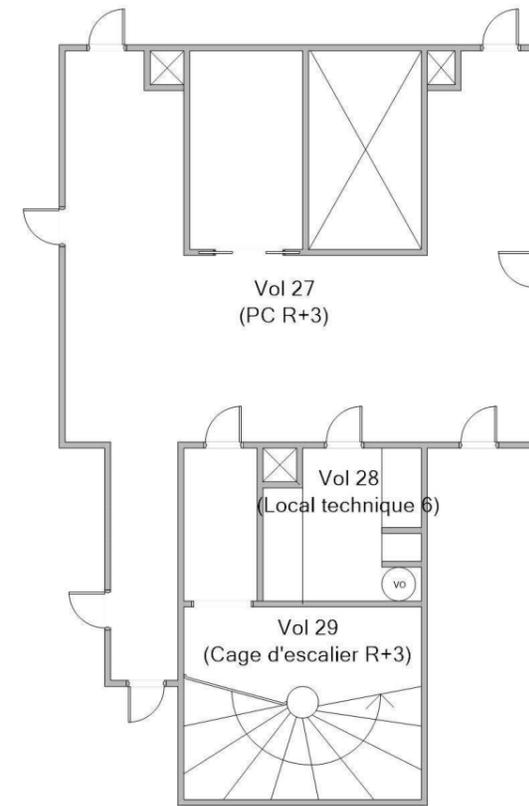
Légende



R+1



R+2



R+3



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

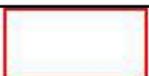
Date intervention
01/12/2016

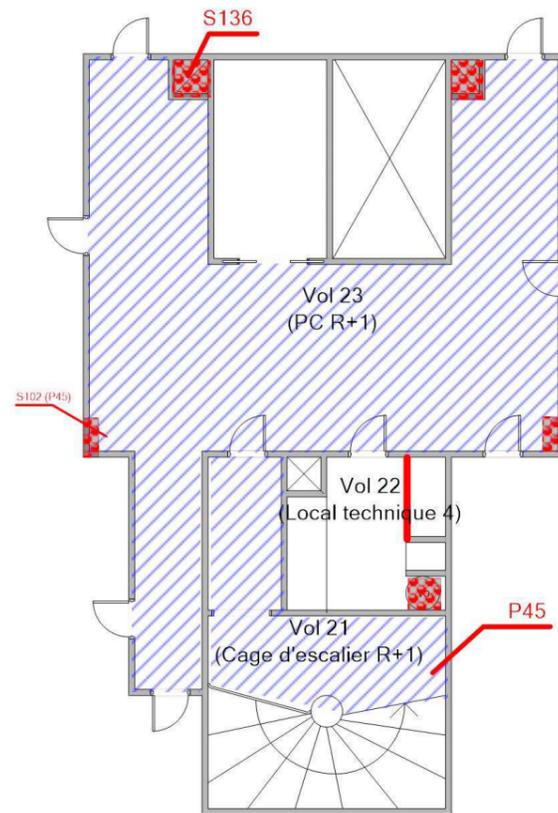
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+1 R+2 R+3 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

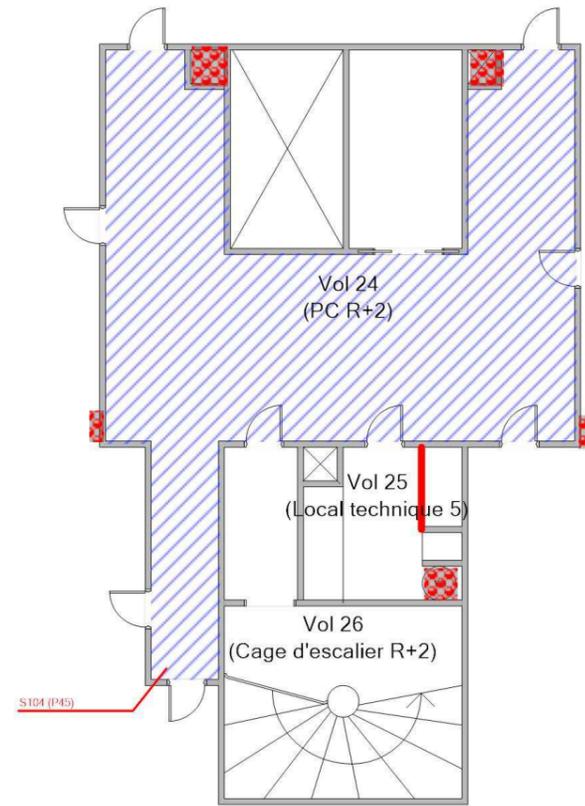
Référence:
002LQ000553

Légende

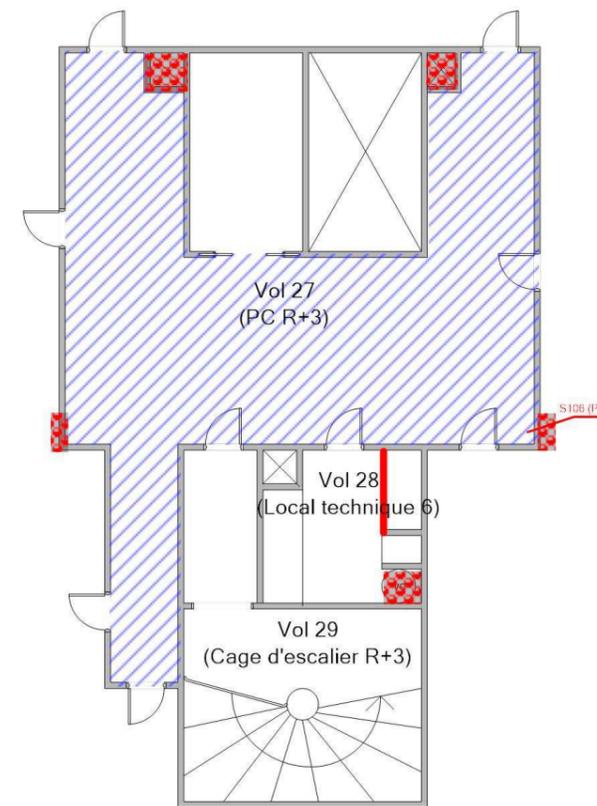
	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment
	P45 : Dalles plastiques
	S92: Panneaux



R+1



R+2



R+3



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

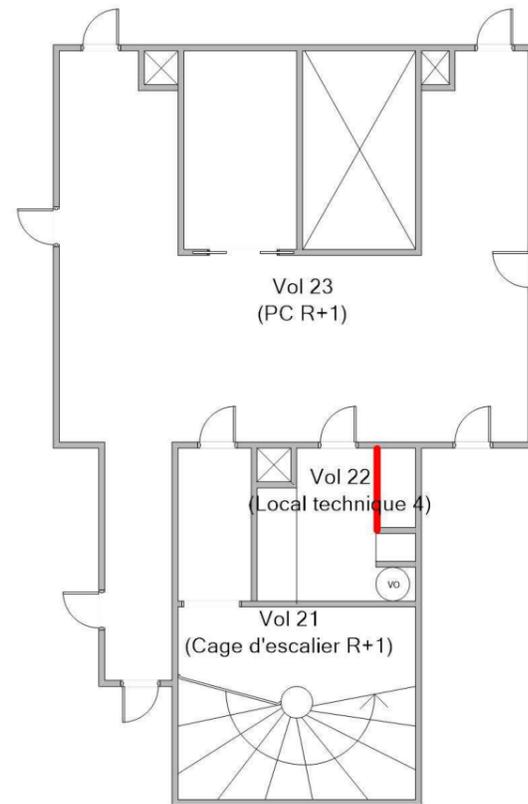
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+1 R+2 R+3 - MPCA PAROIS VERTICALES INTÉRIEURES ET ENDUITS

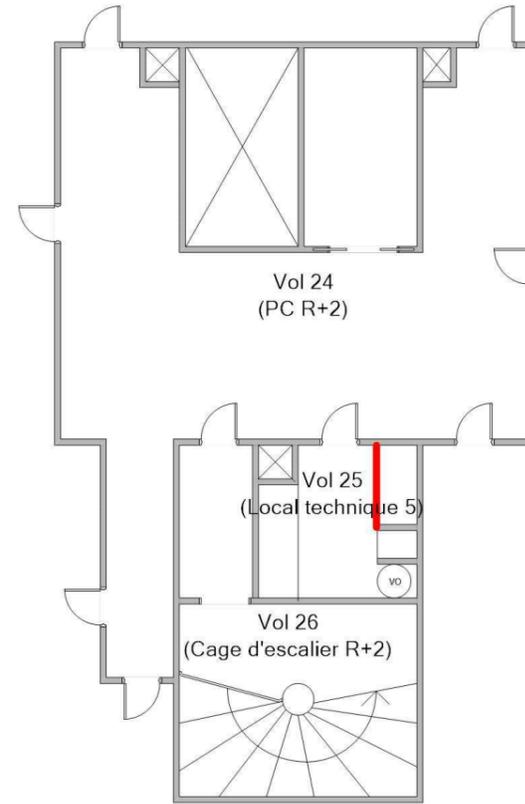
Référence:
002LQ000553

Légende

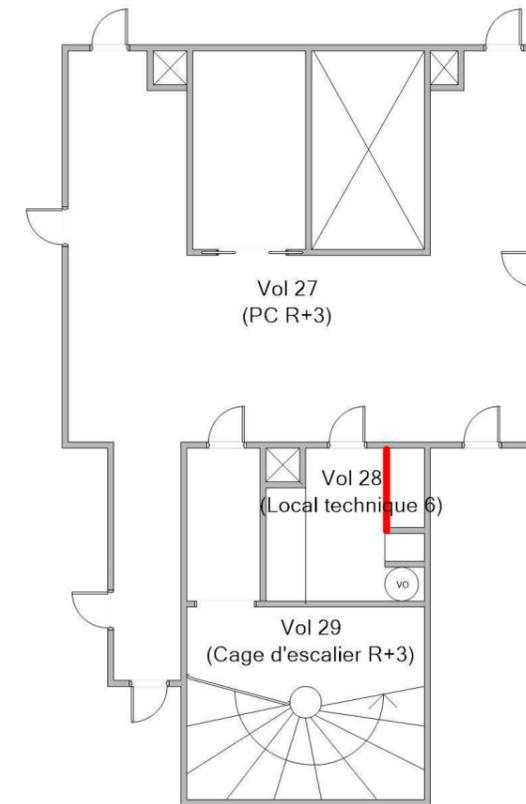
	S92: Panneaux
---	---------------



R+1



R+2



R+3



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

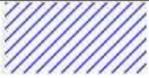
Date intervention
01/12/2016

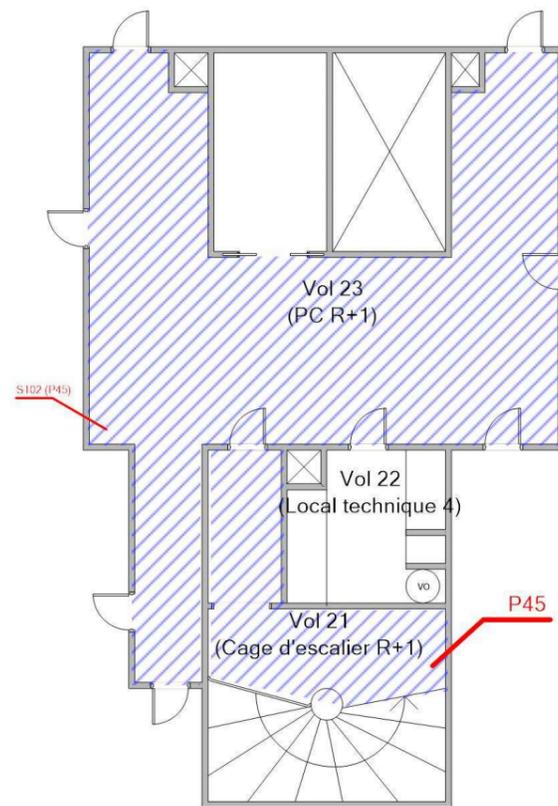
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+1 R+2 R+3 - MPCA REVÊTEMENT DE SOL

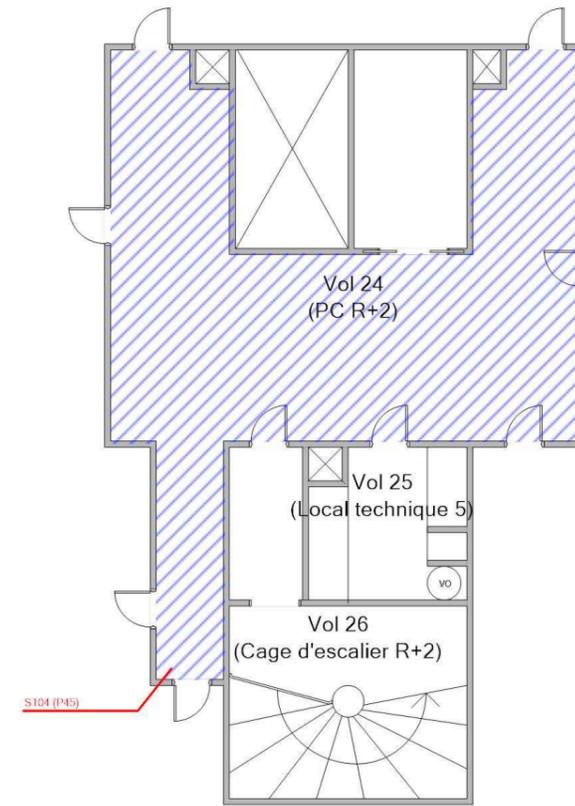
Référence:
002LQ000553

Légende

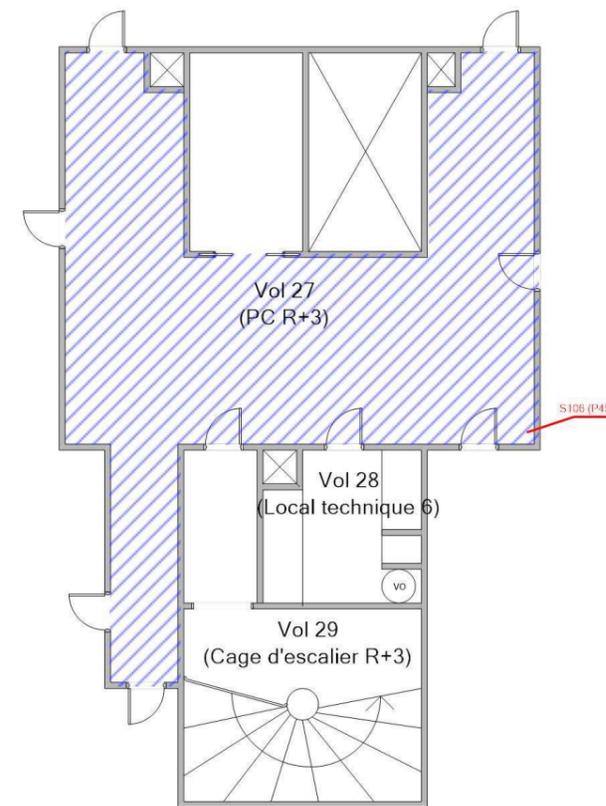
	P45 : Dalles plastiques
---	-------------------------



R+1



R+2



R+3



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA" 53000 LAVAL

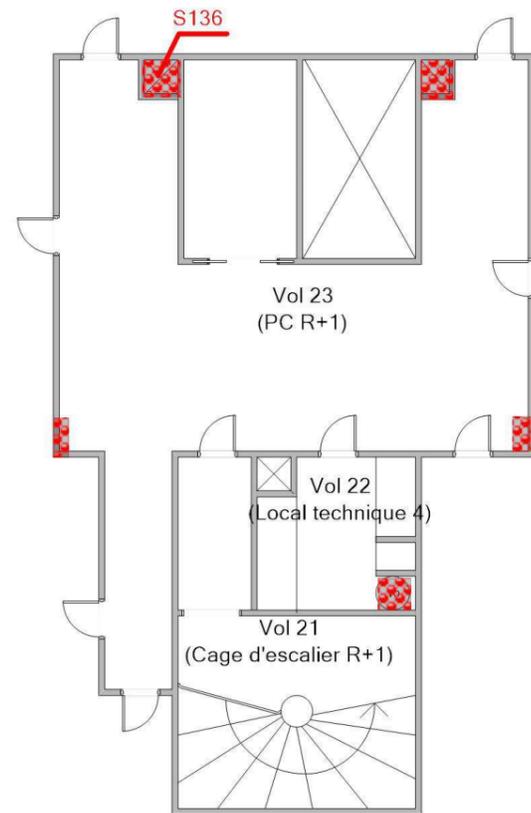
Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

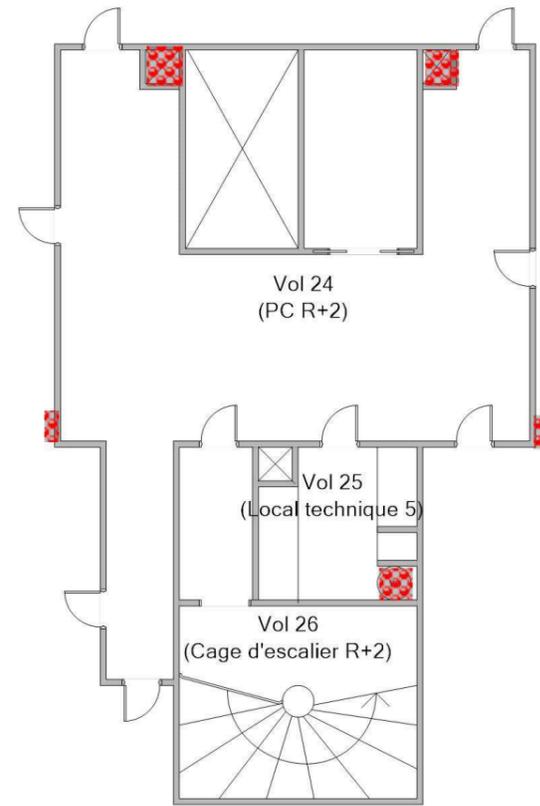
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

Légende

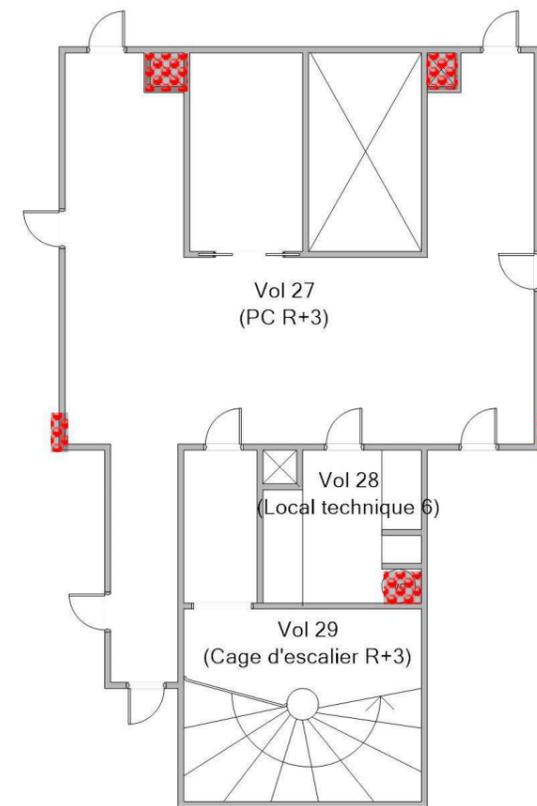
	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment



R+1



R+2



R+3



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

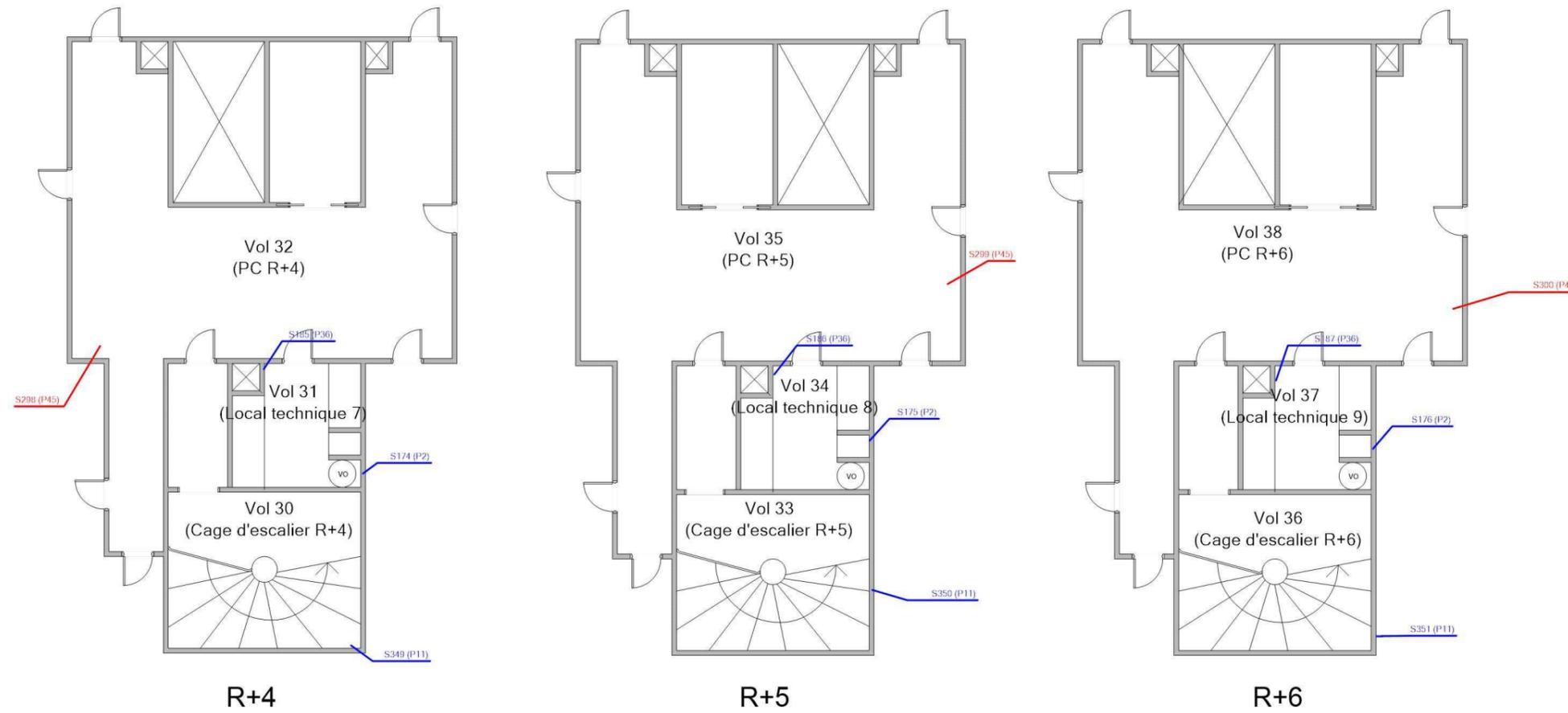
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+4 R+5 R+6 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000553

Légende

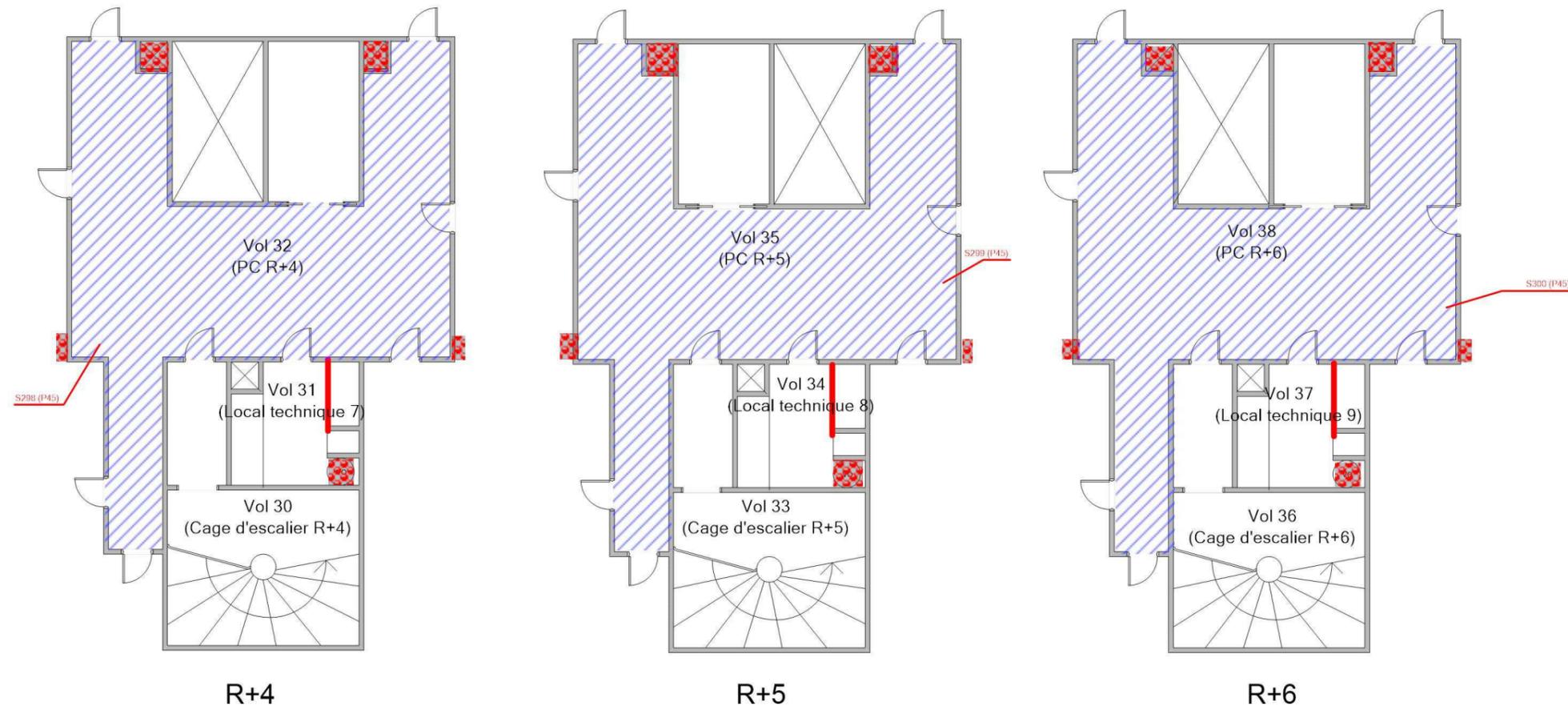
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
ST NICOLAS "TA" 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages	01/12/2016	PALLUEL Matthieu

R+4 R+5 R+6 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002LQ000553



Légende

	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment
	P45 : Dalles plastiques
	S92: Panneaux



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

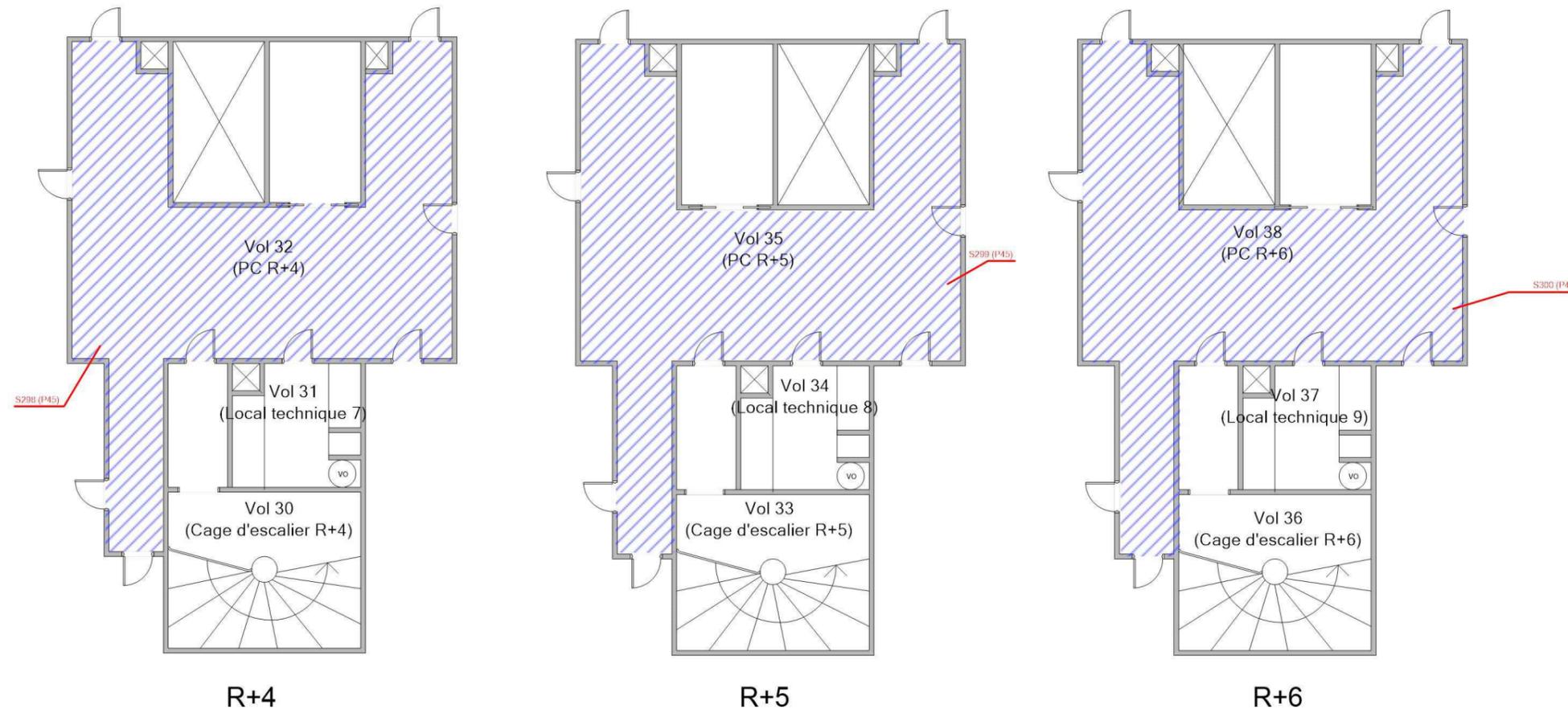
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+4 R+5 R+6 - MPCA REVÊTEMENT DE SOL

Référence:
002LQ000553

Légende

	P45 : Dalles plastiques
---	-------------------------



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

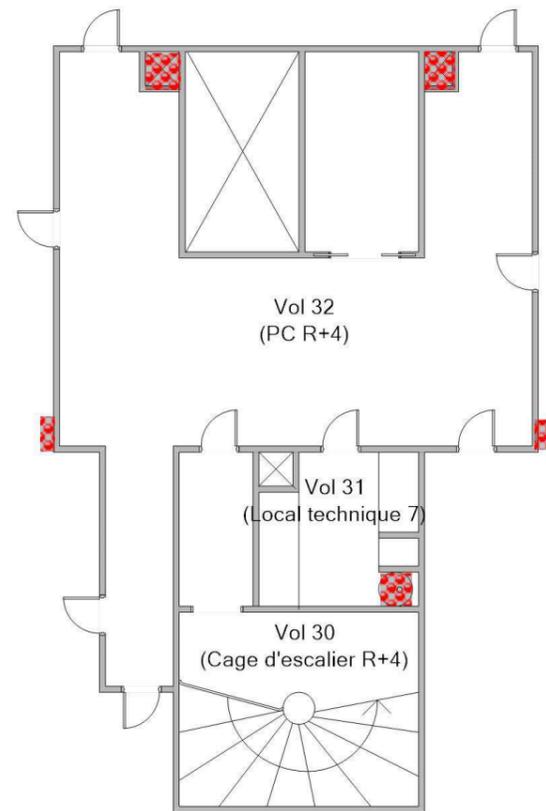
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+4 R+5 R+6 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

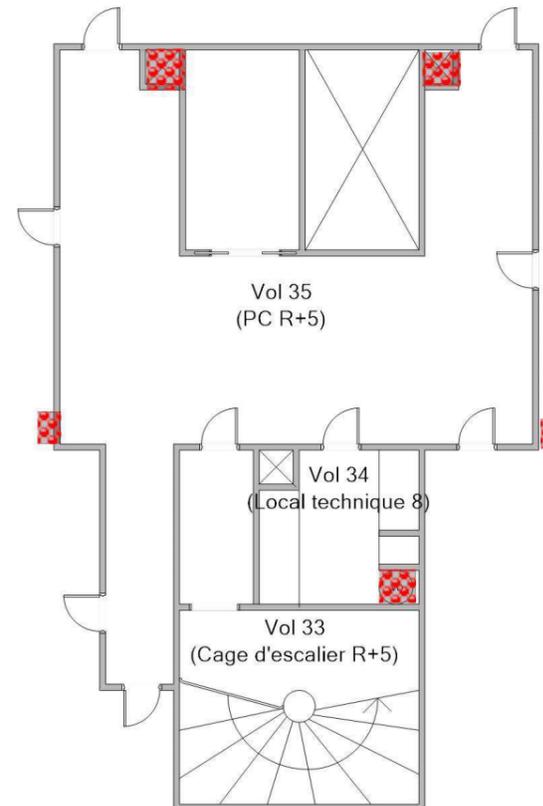
Référence:
002LQ000553

Légende

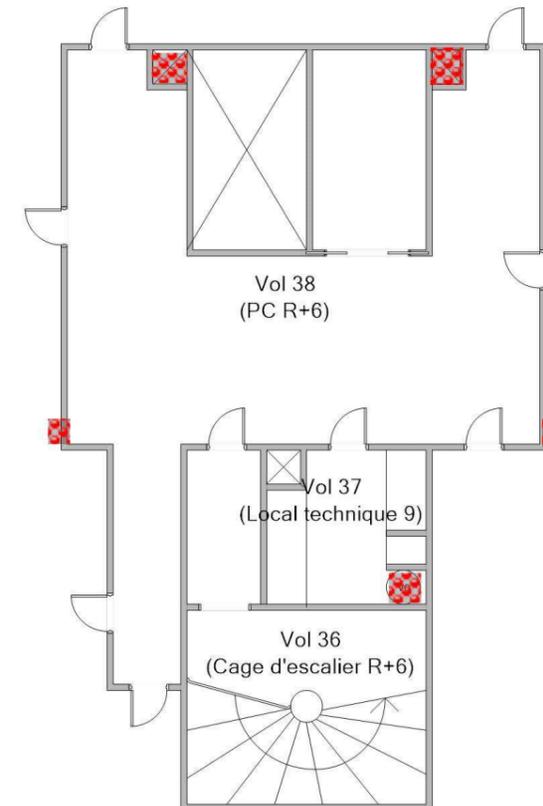
	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment



R+4



R+5



R+6



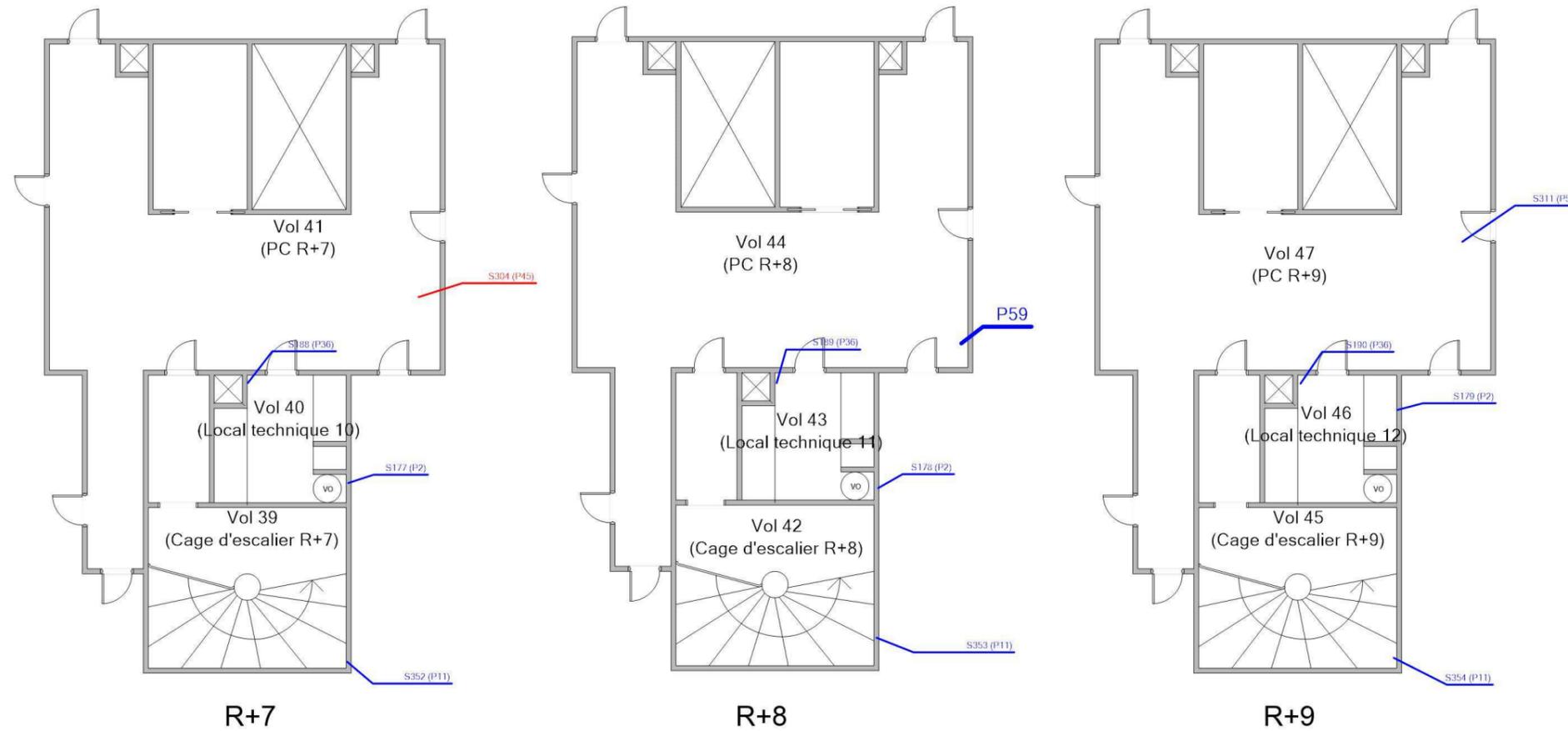
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
ST NICOLAS "TA" 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages	01/12/2016	PALLUEL Matthieu

R+7 R+8 R+9 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000553

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

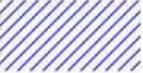
Date intervention
01/12/2016

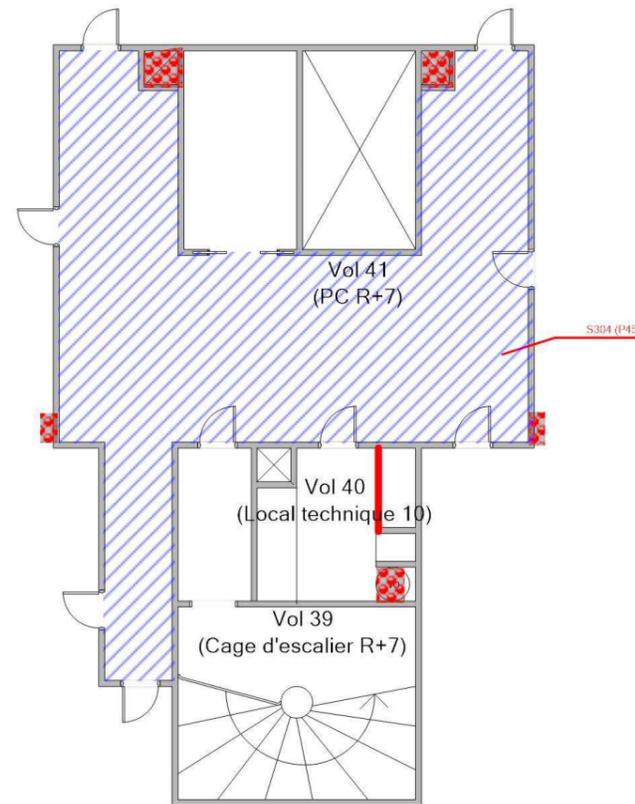
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+7 R+8 R+9 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

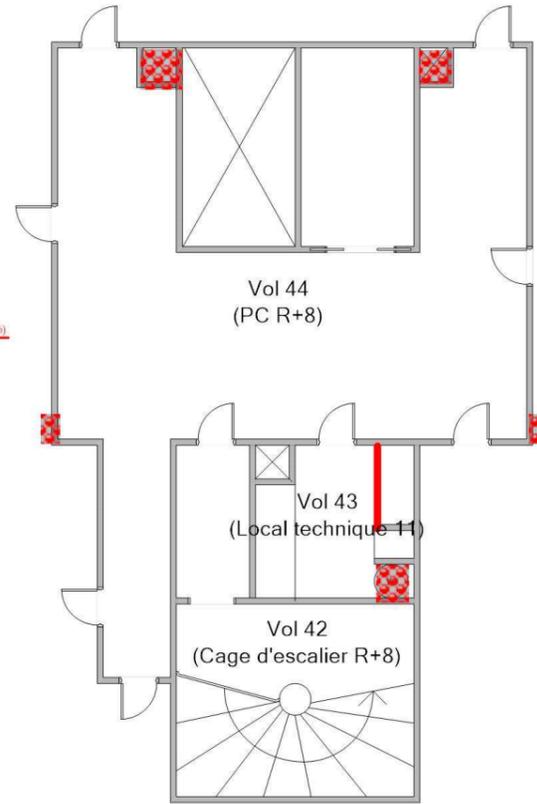
Référence:
002LQ000553

Légende

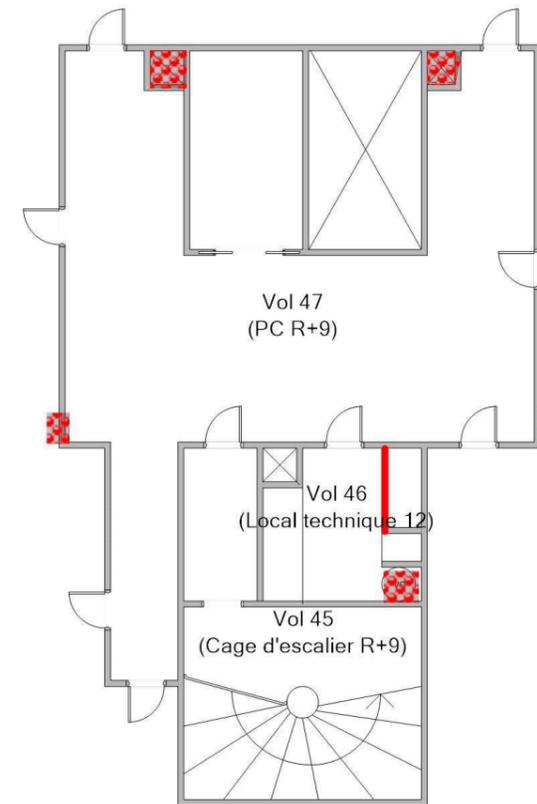
	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment
	P45 : Dalles plastiques
	S92: Panneaux



R+7



R+8



R+9



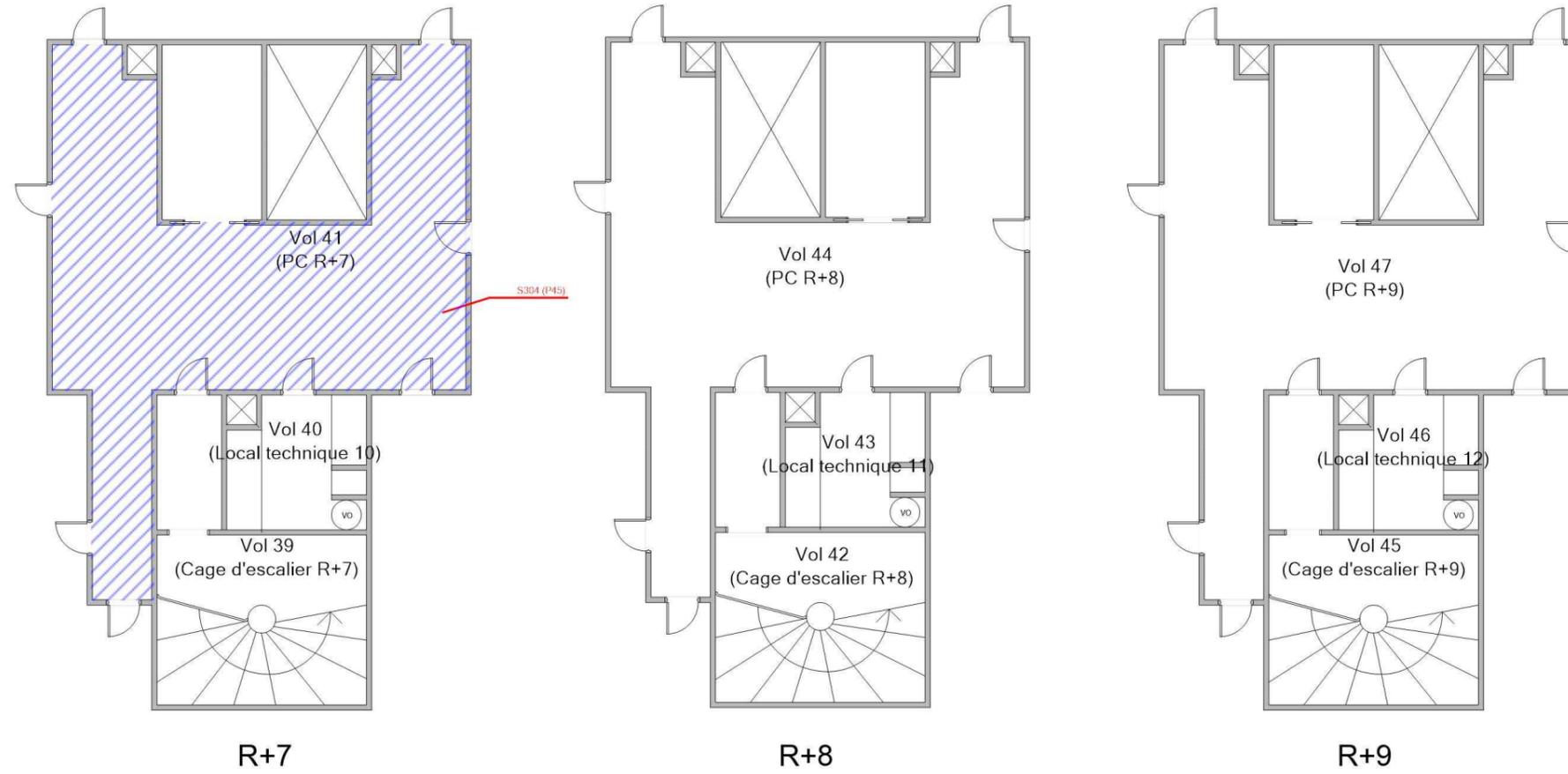
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
ST NICOLAS "TA" 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages	01/12/2016	PALLUEL Matthieu

R+7 R+8 R+9 - MPCA REVÊTEMENT DE SOL

Référence:
002LQ000553

Légende

	P45 : Dalles plastiques
---	-------------------------



R+7

R+8

R+9



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

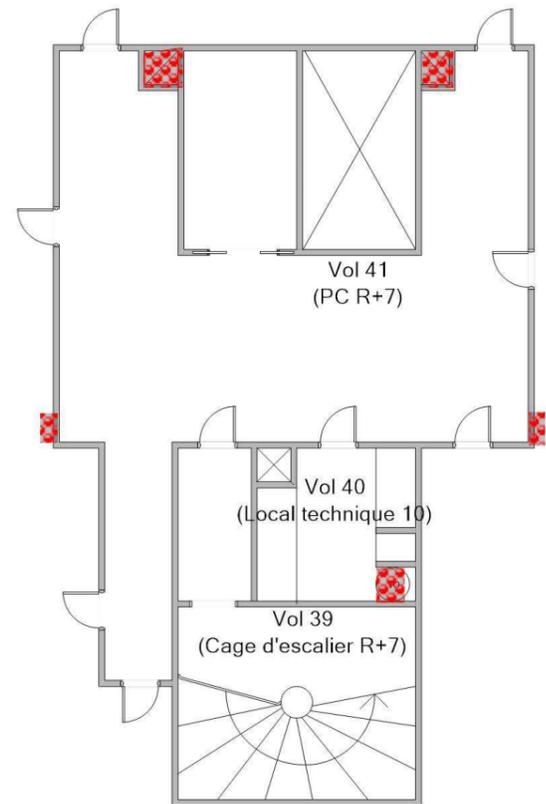
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

R+7 R+8 R+9 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

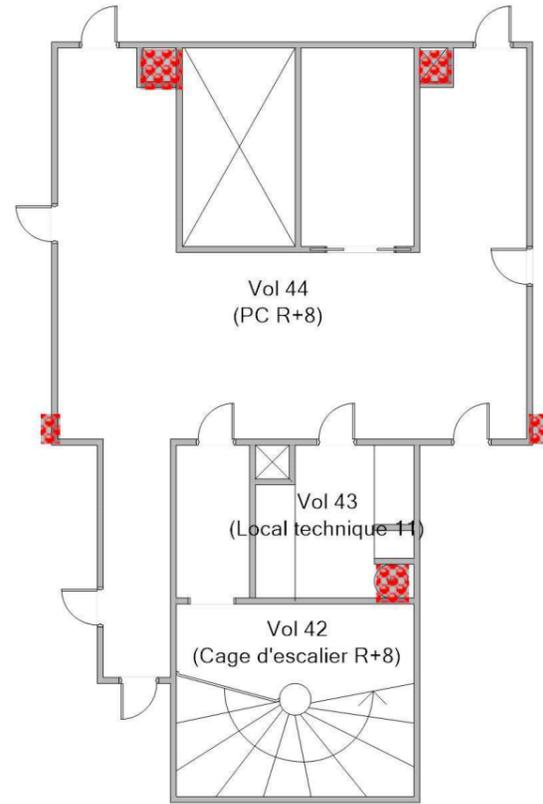
Référence:
002LQ000553

Légende

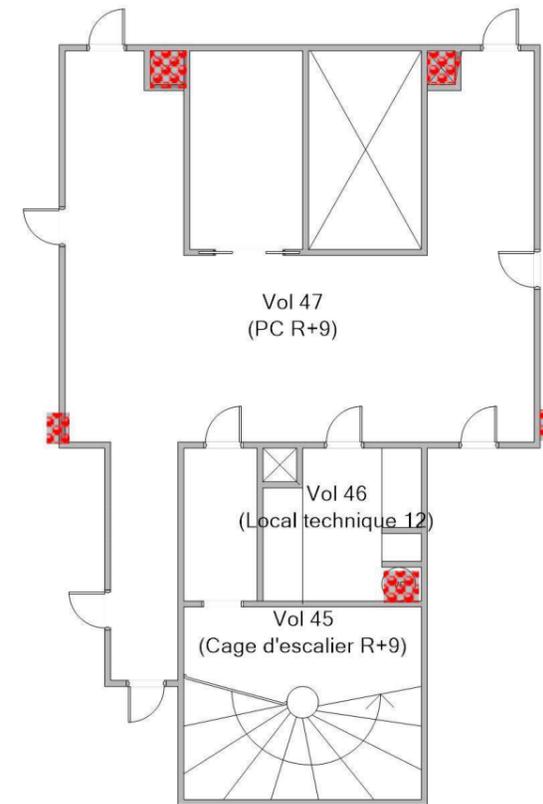
	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment



R+7



R+8



R+9

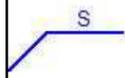
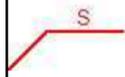


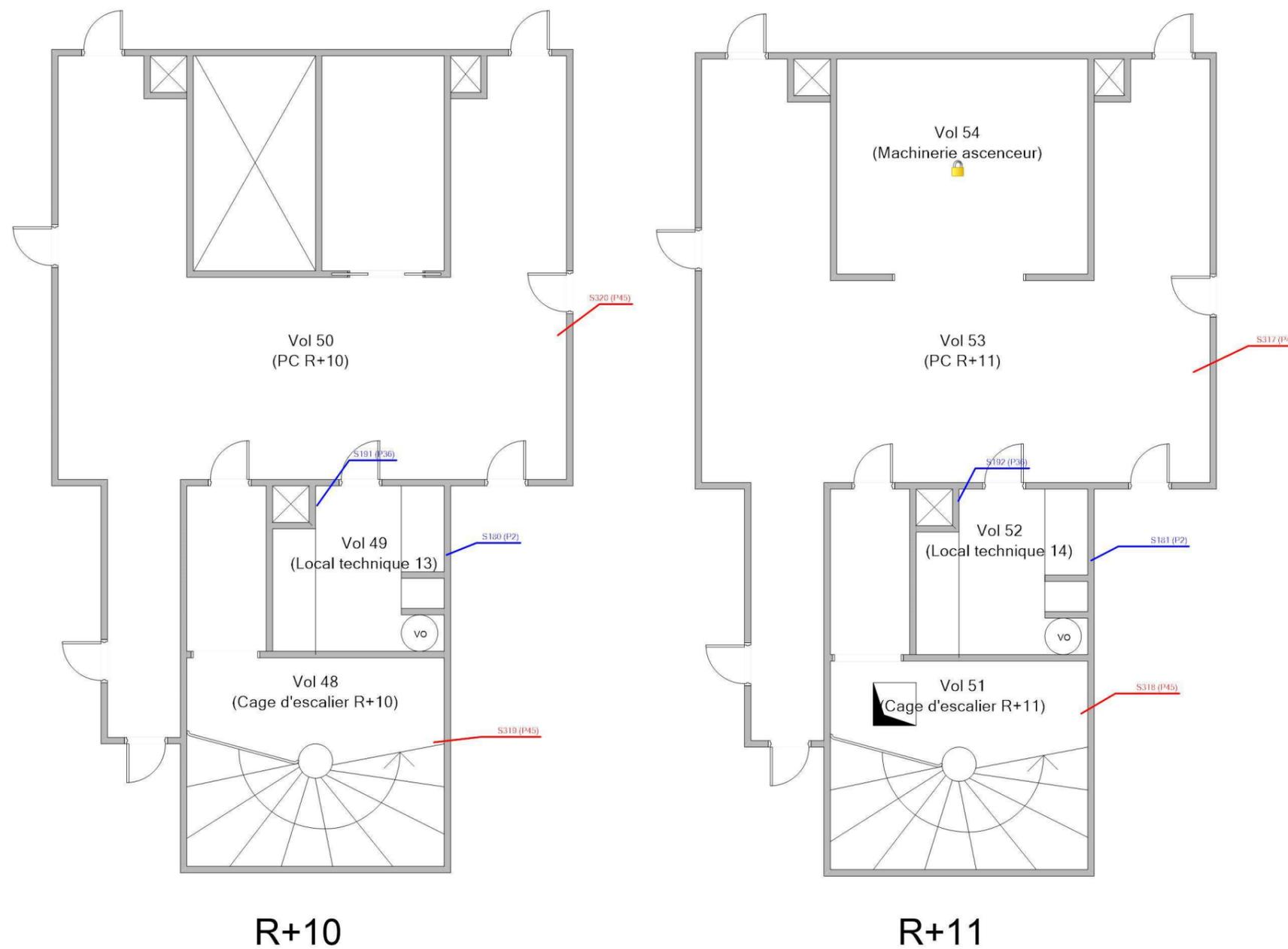
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
ST NICOLAS "TA" 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages	01/12/2016	PALLUEL Matthieu

R+10 R+11 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000553

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif
	Volume non visité



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu



Légende

	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment
	P45 : Dalles plastiques
	S92: Panneaux



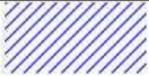
Adresse du bien	ST NICOLAS "TA" 53000 LAVAL
-----------------	--------------------------------

Désignation	Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages
-------------	--

Date intervention	01/12/2016
-------------------	------------

Technicien intervenant	PALLUEL Matthieu
------------------------	------------------

Légende

	P45 : Dalles plastiques
---	-------------------------



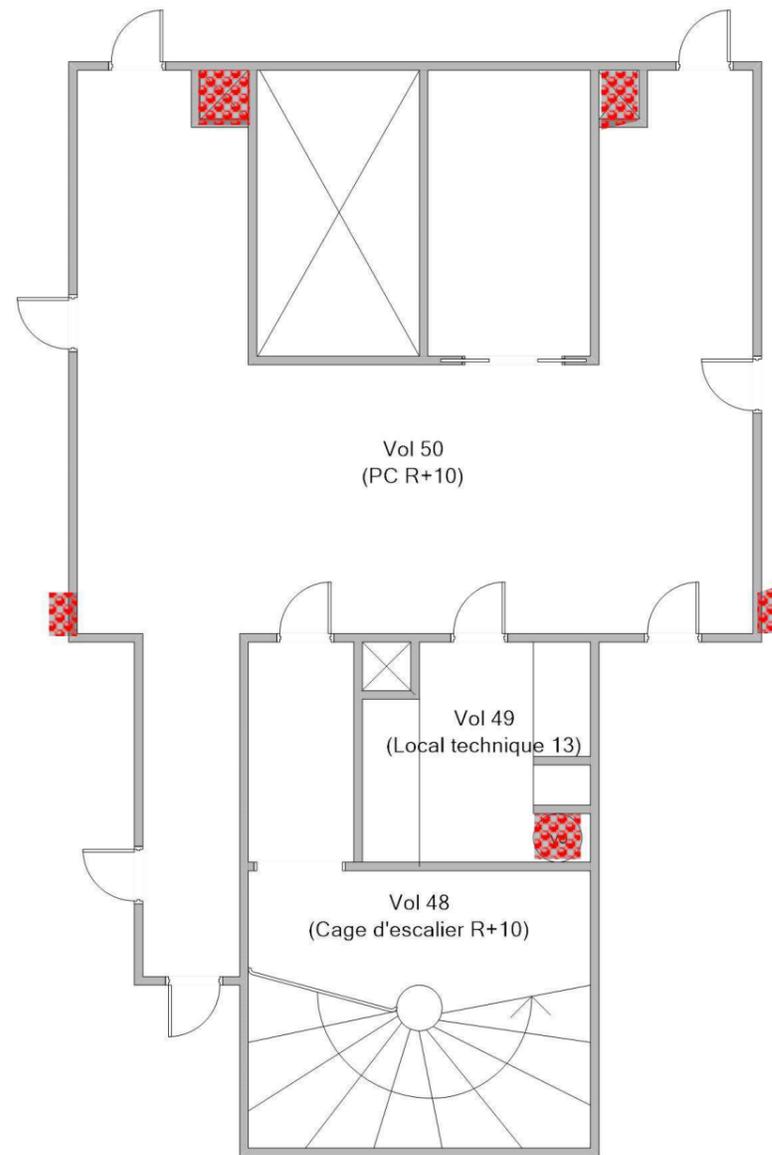
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
ST NICOLAS "TA" 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages	01/12/2016	PALLUEL Matthieu

R+10 R+11 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

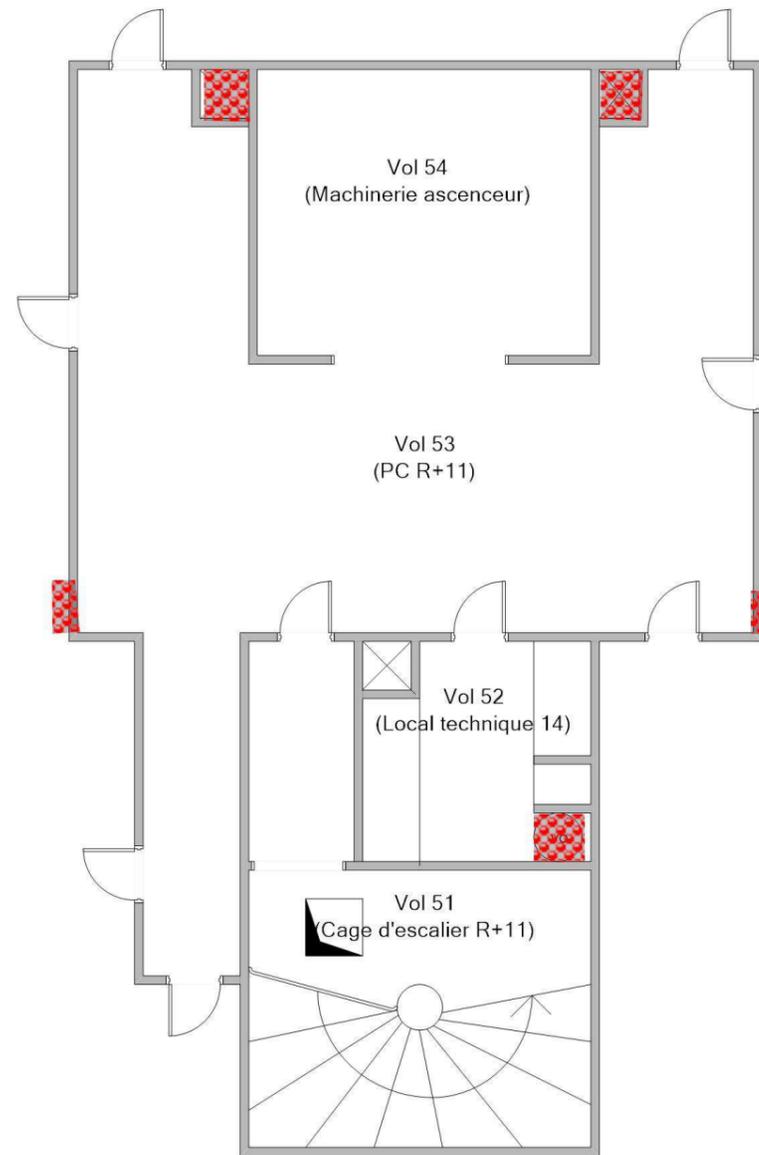
Référence:
002LQ000553

Légende

	S91: Conduit en fibres-ciment
	S136: Conduit en fibres-ciment



R+10



R+11



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

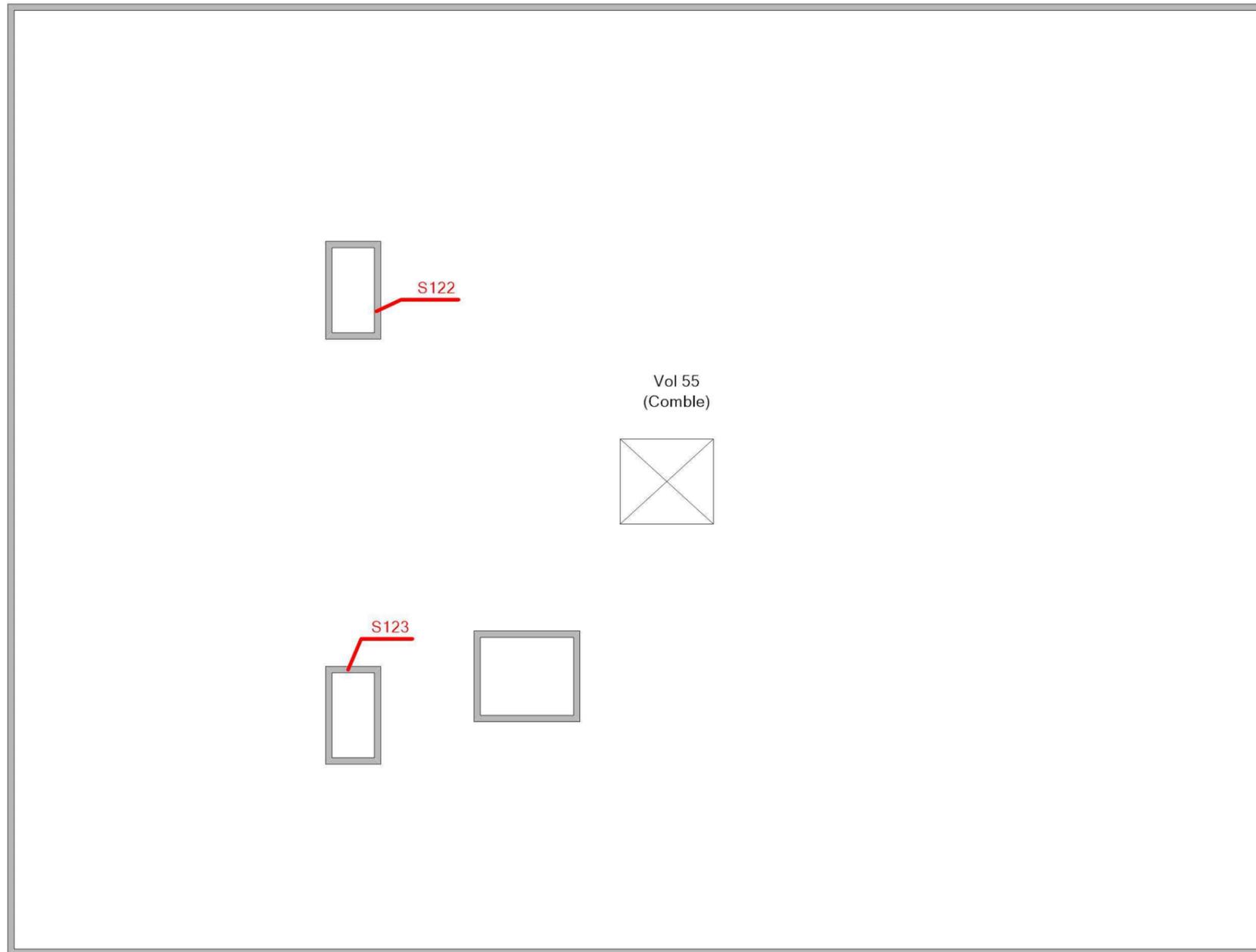
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

COMBLES - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000553

Légende

 Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

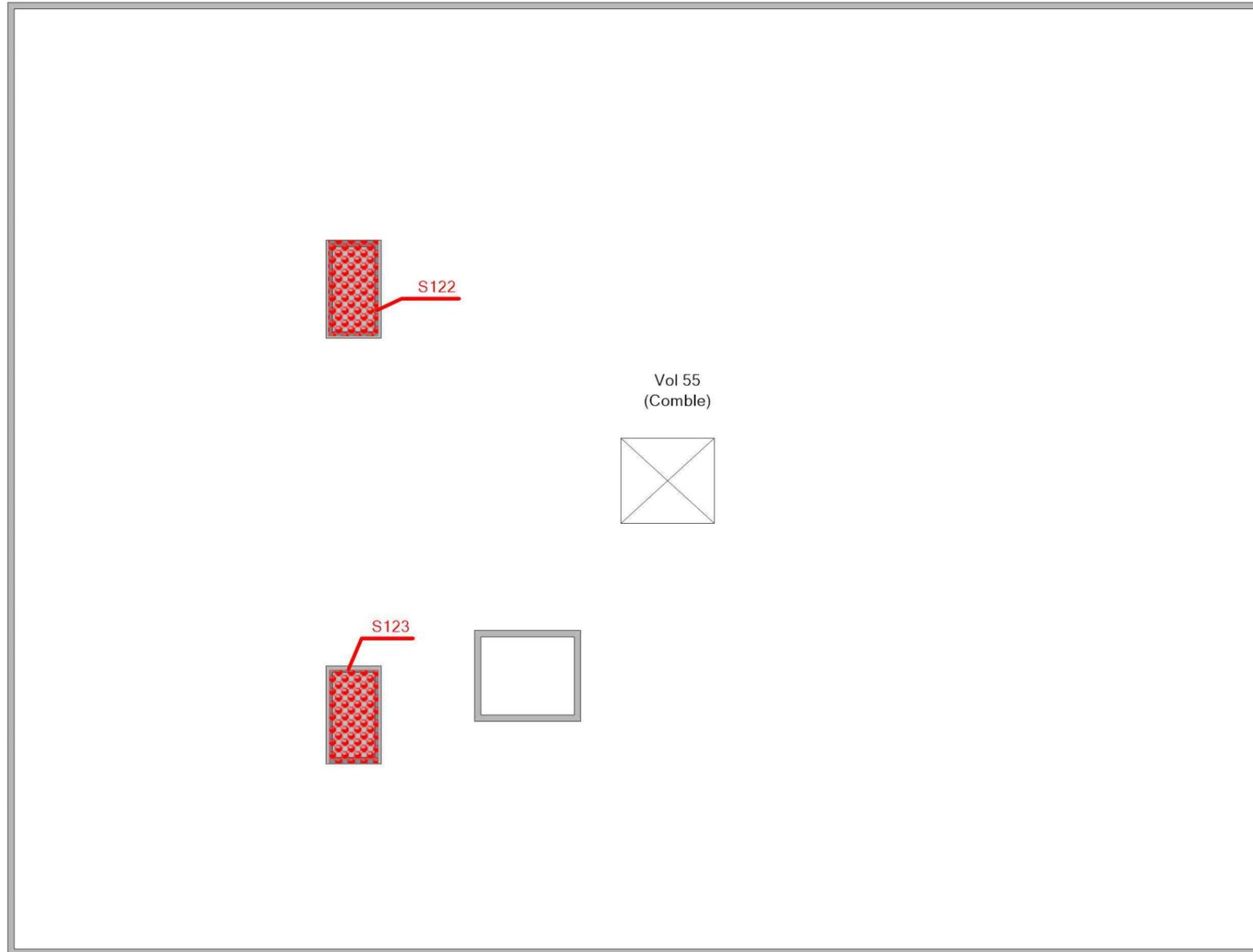
Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

COMBLES - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002LQ000553

Légende

	S122: Conduit en fibres-ciment
	S123: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
ST NICOLAS "TA"
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages

Date intervention
01/12/2016

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S122 - 1 (S122)	Combles - Vol 55 (Comble)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S123 - 1 (S123)	Combles - Vol 55 (Comble)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002LQ000553 n°45 - 1 (P45)	R+1 R+2 R+3 - Vol 21 (Cage d'escalier R+1)	Prélevement
002LQ000553 n°45 - 2 (P45)	R+1 R+2 R+3 - Vol 21 (Cage d'escalier R+1)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002LQ000553 n°59 - 1 (P59)	R+7 R+8 R+9 - Vol 44 (PC R+8)	Prélevement
002LQ000553 n°59 - 2 (P59)	R+7 R+8 R+9 - Vol 44 (PC R+8)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
S91 - 1 (S91)	RDC - Vol 19 (Local technique 3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S92 - 1 (S92)	RDC - Vol 19 (Local technique 3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002LQ000553 n°36 - 1 (P36)	RDC - Vol 19 (Local technique 3)	Prélevement
002LQ000553 n°36 - 2 (P36)	RDC - Vol 19 (Local technique 3)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002LQ000553 n°2 - 1 (P2)	Sous sol - Vol 10 (Dégagement)	Prélevement
002LQ000553 n°2 - 2 (P2)	Sous sol - Vol 10 (Dégagement)	Prélevement
002LQ000553 n°5 - 1 (P5)	Sous sol - Vol 4 (Cave 5)	Prélevement
002LQ000553 n°5 - 2 (P5)	Sous sol - Vol 4 (Cave 5)	Prélevement
002LQ000553 n°7 - 1 (P7)	Sous sol - Vol 4 (Cave 5)	Prélevement
002LQ000553 n°7 - 2 (P7)	Sous sol - Vol 4 (Cave 5)	Prélevement
S34 - 1 (S34)	Sous sol - Vol 4 (Cave 5)	Présence sur présentation de documents
002LQ000553 n°10 - 1 (P10)	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002LQ000553 n°10 - 2 (P10)	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002LQ000553 n°11 - 1 (P11)	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002LQ000553 n°11 - 2 (P11)	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002LQ000553 n°12 - 1 (P12)	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002LQ000553 n°12 - 2 (P12)	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
S34 - 2 (S34)	Sous sol - Vol 4 (Cave 5)	Présence sur présentation de documents
002LQ000553 n°19 - 1 (P19)	Sous sol - Vol 13 (Local personnel)	Prélevement
002LQ000553 n°19 - 2 (P19)	Sous sol - Vol 13 (Local personnel)	Prélevement





002LQ000553 n°2 - 1 (P2)



002LQ000553 n°2 - 2 (P2)



002LQ000553 n°5 - 1 (P5)



002LQ000553 n°5 - 2 (P5)



002LQ000553 n°7 - 1 (P7)



002LQ000553 n°7 - 2 (P7)



S34 - 1 (S34)



002LQ000553 n°10 - 1 (P10)



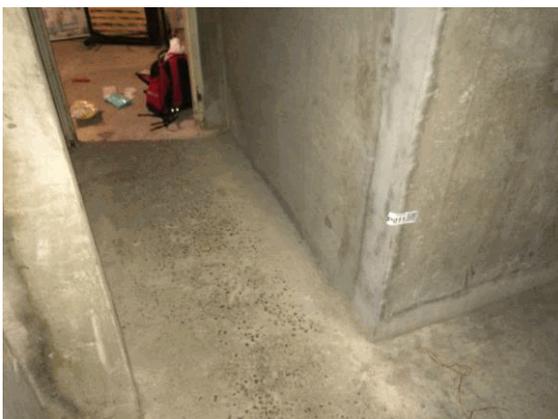
002LQ000553 n°10 - 2 (P10)



002LQ000553 n°11 - 1 (P11)



002LQ000553 n°11 - 2 (P11)



002LQ000553 n°12 - 1 (P12)



002LQ000553 n°12 - 2 (P12)



S34 - 2 (S34)



002LQ000553 n°19 - 1 (P19)



002LQ000553 n°19 - 2 (P19)



S91 - 1 (S91)



S92 - 1 (S92)



002LQ000553 n°36 - 1 (P36)



002LQ000553 n°36 - 2 (P36)



002LQ000553 n°45 - 1 (P45)



002LQ000553 n°45 - 2 (P45)



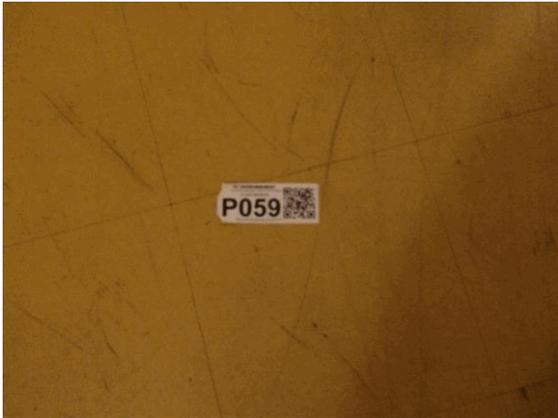
S122 - 1 (S122)



S123 - 1 (S123)



002LQ000553 n°59 - 1 (P59)



002LQ000553 n°59 - 2 (P59)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000553	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S34	Destination du local :	
Date évaluation :	01/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 4 (Cave 5), Vol 10 (Dégagement)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000553	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S91	Destination du local :	
Date évaluation :	01/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (Local technique 3), Vol 22 (Local technique 4), Vol 25 (Local technique 5), Vol 28 (Local technique 6), Vol 31 (Local technique 7), Vol 34 (Local technique 8), Vol 37 (Local technique 9), Vol 40 (Local technique 10), Vol 43 (Local technique 11), Vol 46 (Local technique 12), Vol 49 (Local technique 13), Vol 52 (Local technique 14)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000553	Materiau :	Panneaux
Réf mesure :	S92	Destination du local :	
Date évaluation :	01/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (Local technique 3), Vol 22 (Local technique 4), Vol 25 (Local technique 5), Vol 28 (Local technique 6), Vol 31 (Local technique 7), Vol 34 (Local technique 8), Vol 37 (Local technique 9), Vol 40 (Local technique 10), Vol 43 (Local technique 11), Vol 46 (Local technique 12), Vol 49 (Local technique 13), Vol 52 (Local technique 14)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2
Résultat :	Evaluation périodique				
Commentaire :					

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000553	Materiau :	Dalle dure cassante beige
Réf mesure :	P45	Destination du local :	
Date évaluation :	01/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 21 (Cage d'escalier R+1), Vol 23 (PC R+1), Vol 24 (PC R+2), Vol 27 (PC R+3), Vol 32 (PC R+4), Vol 35 (PC R+5), Vol 38 (PC R+6), Vol 41 (PC R+7), Vol 53 (PC R+11), Vol 51 (Cage d'escalier R+11), Vol 48 (Cage d'escalier R+10), Vol 50 (PC R+10)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000553	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S122	Destination du local :	
Date évaluation :	01/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 55 (Comble)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000553	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S123	Destination du local :	
Date évaluation :	01/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 55 (Comble)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000553	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S136	Destination du local :	
Date évaluation :	01/12/2016	Local ou zone homogène :	Vol 23 (PC R+1), Vol 24 (PC R+2), Vol 27 (PC R+3), Vol 17 (PC RDC), Vol 32 (PC R+4), Vol 35 (PC R+5), Vol 38 (PC R+6), Vol 41 (PC R+7), Vol 44 (PC R+8), Vol 47 (PC R+9), Vol 50 (PC R+10), Vol 53 (PC R+11)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiu	Localisation	Observation
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peinture - porteur sous sol -	Sous sol - Vol 10 (Dégagement)	
P5	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux rose + couche bitumineuse noire + toile fibreuse marron - calorifugeage bitumineux noir -	Sous sol - Vol 4 (Cave 5)	
P7	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris en vrac - rampant -	Sous sol - Vol 4 (Cave 5)	
P10	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris en vrac - enduit poteau -	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	
P11	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris - enduit ciment gratté -	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	
P12	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris - aspect gratté -	Sous sol - Vol 14 (Accès sous-sol 1)	
P19	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc + matériau gris en vrac + peinture - sur panneaux fibralith -	Sous sol - Vol 13 (Local personnel)	
P36	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peinture - cloisons gaines techniques -	RDC - Vol 19 (Local technique 3)	
P45	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalle dure cassante beige - dalles beiges -	R+1 R+2 R+3 - Vol 21 (Cage d'escalier R+1)	
P59	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalle dure cassante jaune + colle bitumineuse noire - dalles jaune -	R+7 R+8 R+9 - Vol 44 (PC R+8)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970





Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041612-3040 EN DATE DU 08/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-119578
Echantillon ITGA : IT041612-3040
Reçu au laboratoire le : 06/12/2016

Réf. Client :

Commande	002LQ000553
Dossier client	_0006600024_ ST NICOLAS "TA" - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 1 cage et de 11 étages
Echantillon	002LQ000553059 / Revêtement de sol / Revêtement de sol / Dalles plastiques / Vol 44 (PC R+8)
Description ITGA	Dalle dure cassante jaune / Colle bitumineuse noire

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Dalle dure cassante jaune + colle bitumineuse noire	META le 08/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : François GAUBERT - Analyste